

**La CEDEAO et l'UEMOA dans le déni de leurs textes : Le Mali usera de toutes les voies de recours pour la levée des sanctions !**

MALI 

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 18 JANVIER 2022

**1019**

**Malikilé**

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

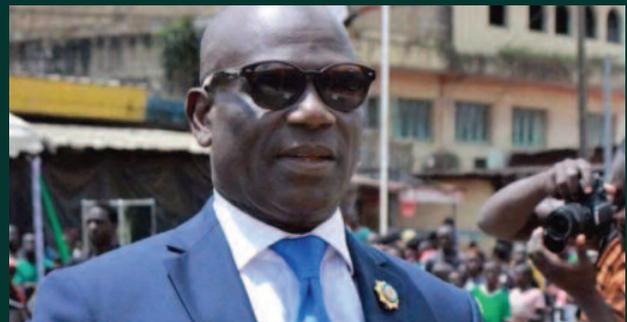


**Moutaga Tall sur TV5 Monde**

**Rester unis et ne pas se compter**



**Décès de IBK : Les témoignages et réactions pleuvent**



**Libération de Ben Souk : Quels enseignements ?**



# COVID 19

## CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

**17** Janv.  
2022

## RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

**1 607**

Nouveaux cas confirmés

**170**

Nouveaux guéris

**481**

Nouveaux décès

**01**

Au cours des dernières 24 H

**75** malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont  
**11** cas graves en soins intensifs  
**3495** suivis à domicile

### Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

**28 755**

Guéris

**24 425**

Décès

**692**

dont 3183 font l'objet d'un suivi médical



**MALIKILÉ**

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.14



P.25



P.30



## / Une /



Mountaga Tall sur TV5 Monde : Rester unis et ne pas se compter

P.5

## / Brèves /



Mali : Des personnalités saluent la mémoire de l'ancien président Ibrahim Boubacar Keïta comme un "homme d'état" (SYNTHESE)

P.13

Décès D'IBK : Ses proches pleurent la perte d'« un baobab »

P.13

Mali : Le premier ministre, Choguel Maïga fait des révélations fracassantes

P.14

Crise malienne : Alassane Ouattara perd deux voisins frontaliers

P.14

Face aux sanctions imposées au mali par la CEDEAO : Les syndicats de l'éducation observent une trêve de patriotisme !

P.15

Lutte antiterroriste au Mali : Les Famas tuent le n°2 de la Katiba Macina dans le centre du pays

P.15

## / Actualité /



Décès de IBK : Les témoignages et réactions pleurent

P.19

Libération de Ben Souk : Quels enseignements ?

P.22

Sanctions de la CEDEAO contre le Mali : La BCEAO ne peut recevoir de directives de la CEDEAO

P.23

Nouvelle loi domaniale et foncière : Des innovations majeures apportées !

P.25

## / Politique /



La CEDEAO et l'UEMOA dans le déni de leurs textes : Le Mali usera de toutes les voies de recours pour la levée des sanctions !

P.28

Choguel Kokalla Maïga sur l'ORTM : Le Mali refuse l'humiliation et le retour à l'esclavage

P.30

Françafrique : Le destin de l'Afrique francophone se joue au Mali

P.31

Choguel au meeting de mobilisation contre les sanctions de la CEDEAO :

« Ces sanctions ont pour objectif de déstabiliser les institutions de la république »

P.32

Mali : Quel avenir constitutionnel pour le pays ?

P.34

## / Culture & société /



MALI : Notre Patrie, ses Hommes, sa Mémoire (Première partie)

P.36

## / International /



Sénégal : Le pays refuse les déchets plastiques de l'Occident

P.37

## / Sport /



CAN Cameroun 2022 : Le Mali et la Gambie conservent leur chance de se qualifier

P.38

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

**Siège :** Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

**Email :** ampikile@gmail.com

**Site Web :** www.malikile.com

**Contacts :** +223 70 44 22 23

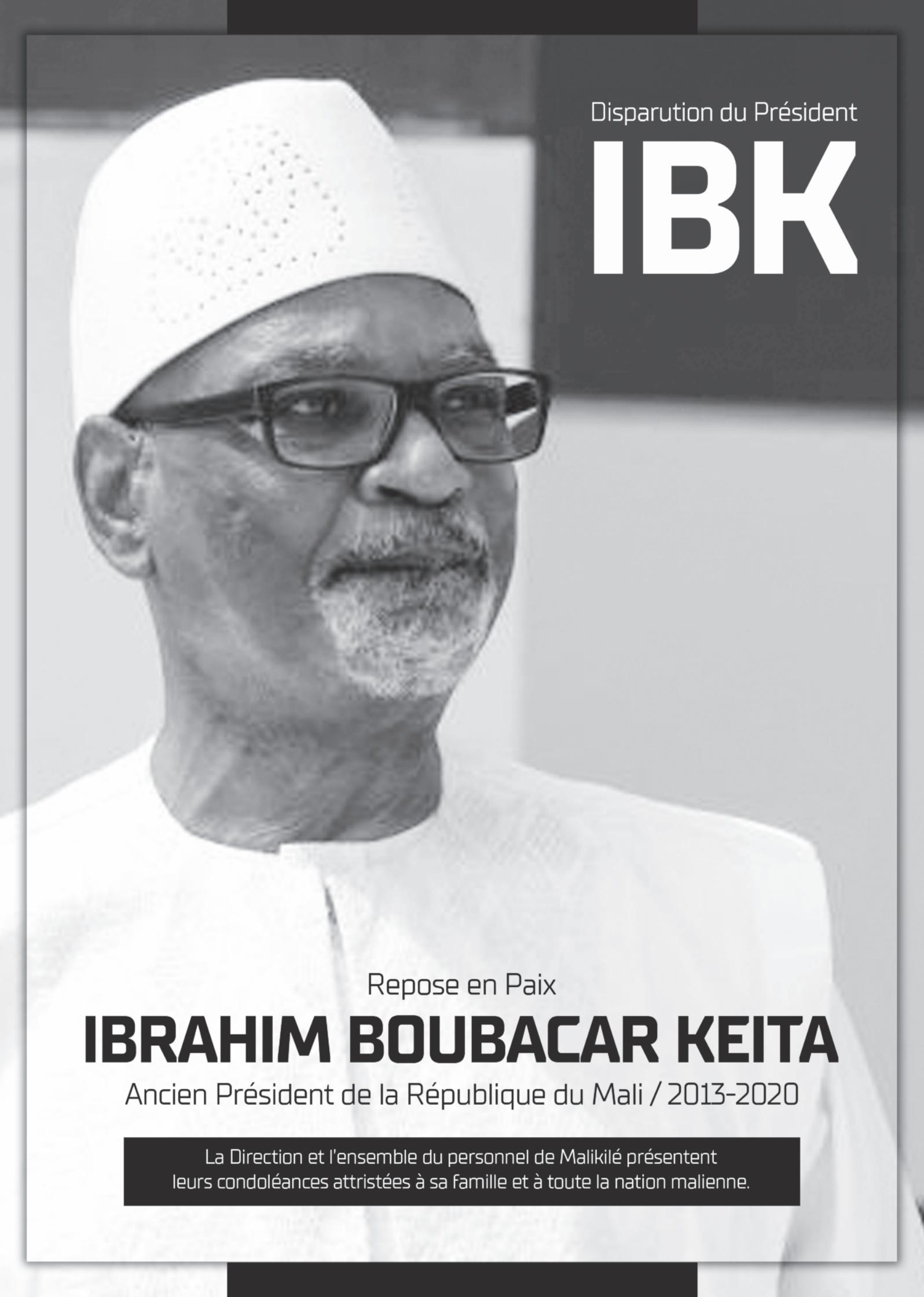
• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :** .....

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** .....

A black and white portrait of Ibrahim Boubacar Keita, an elderly man with a white beard and glasses, wearing a white traditional Malian cap (koko) and a white shirt. He is looking slightly to the right of the camera.

Disparution du Président

# IBK

Repose en Paix

## **IBRAHIM BOUBACAR KEITA**

Ancien Président de la République du Mali / 2013-2020

La Direction et l'ensemble du personnel de Malikilé présentent leurs condoléances attristées à sa famille et à toute la nation malienne.



## Mountaga Tall sur TV5 Monde

### Rester unis et ne pas se compter

Le 9 janvier dernier, Mountaga Tall était l'invité de la prestigieuse émission « Et si... vous me disiez toute la vérité » de notre célèbre consœur Denise Epoté de TV5 Monde. Ses propos et propositions, empreints de sagesse, formulés quelques heures avant l'ouverture du sommet extraordinaire de la CEDEAO restent d'une brûlante actualité.

**Denise Epoté :** En ce début d'année, quels vœux vous formulez pour le Mali ?

**Mountaga Tall :** Le Mali a surtout besoin de paix, d'union, de réconciliation entre ses fils et ses filles. Aujourd'hui c'est le vœu le plus cher et le plus ardent que je formule pour mon pays, le Mali.

**Denise Epoté :** Les Assises de la Refondation ne sont pas le premier exercice du genre, le dernier date de décembre 2019. Qu'est-ce qui vous croit que cette fois la renaissance du Mali est en bonne voie ?

**Mountaga Tall :** Le principe même des assises de la refondation a été formulé par le M5-RFP dans un document - memorandum remis au président Ibrahim Boubacar Kéita. Le même document a par la suite été remis au

président Bah N'Daw et enfin au colonel Assimi Goita. La différence est que pour une fois les résolutions issues de ce forum vont s'imposer, un comité de suivi sera mis en place, et il n'y aura aucune possibilité de ranger dans les tiroirs ce dont les Maliens auraient convenu. C'est cela la grande différence ! S'y ajoute la liberté de ton dont les participants ont bénéficié du début à la fin de ce forum.

**Denise Epoté :** Que ce qui vous fait croire que cette fois-ci sera la bonne, parce même au dernier dialogue national des engagements avaient été pris de suivre les recommandations faites.

**Mountaga Tall :** Non ! Lors du DNI (ndlr : Dialogue National Inclusif) IBK a été très clair. Il a dit je suis le président élu, les conclusions ne s'imposent pas à moi, je prendrais ce que je voudrais bien prendre, et le reste, je le laissais

de côté. Il a été très clair sur ce point. En second lieu, il n'a jamais mis en place un comité de suivi. Voici donc deux très grandes différences qui rendent aujourd'hui optimiste sur la mise en œuvre des principales recommandations, peut-être pas de toutes des recommandations.

**Denise Epoté :** Mountaga Tall, depuis 1990 vous êtes un des acteurs majeurs du combat démocratique au Mali... Longtemps le pays a été cité en référence en matière de bonne gouvernance. Mais comment expliquer ce cycle de crises politiques depuis 2012 ?

**Mountaga Tall :** Depuis 1992, après les premières élections pluralistes que le Mali a connues, j'ai tiré sur la sonnette d'alarme. J'ai dit de façon très claire aux maliens et à la communauté internationale : vous êtes en



train de vous agripper sur l'image que l'on projette, sur le formalisme démocratique, mais que la démocratie qu'on manquait fondamentalement de substance. Et que depuis trente ans, il n'y a jamais eu une bonne élection dans ce pays. On voulait un modèle démocratique et l'on a voulu que ce soit celui du Mali, mais malheureusement les fondamentaux n'étaient là. Aujourd'hui les faits, encore une fois, malheureusement, donnent raison !

**Denise Epoté : Pensez-vous que la junte soit garante de ce renouveau politique malien ?**

**Mountaga Tall :** Pour moi, la substance de la démocratie, au-delà des institutions et des professions de foi, réside fondamentalement en l'existence d'une opinion publique formée, informée, vigilante et exigeante. Aussi longtemps que cette opinion publique ne sera pas là, les dérives seront possibles. Et c'est avec cette seule opinion publique que l'on pourrait contrer tout ce qui peut y avoir comme tentative de mal-gouvernance, de corruption, de tripatouillage des constitutions et de toutes ces autres pratiques non-démocratiques et non-républicaines qui conduisent aux échecs que nous connaissons, échecs qui aboutissent malheureusement quelques fois à des coups d'Etat.

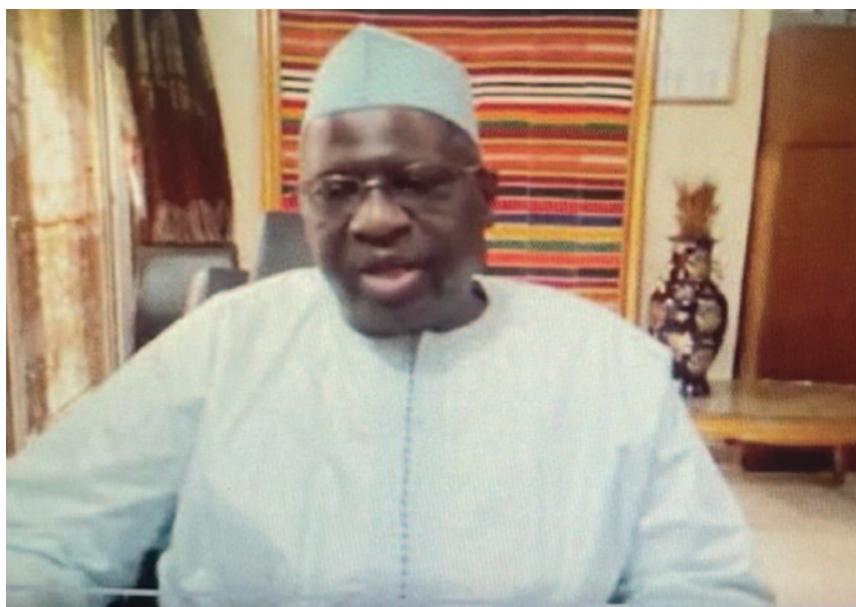
**Denise Epoté : Février 2022 était la date fixée par la CEDEAO à la junte malienne pour rendre le pouvoir aux civils. Les assises nationales de la refondation ont arrêté un autre chronogramme qui fera**

**de cette transition l'une des plus longues que le Mali n'ait jamais connue. Que répondez-vous aux partis politiques qui disent que l'objectif de ces assises était de prolonger la transition dans le pays et non pas de trouver de solutions pour le sortir de la crise qu'il connaît ?**

**Mountaga Tall :** Je viens d'expliquer d'où viennent ces assises. Elles ont été conçues avant la transition, sous Ibrahim Boubacar Kéita déjà. On ne peut donc pas dire que leur objet se ramène à la prolongation de la transition. Mais cette question, il faut le dire, était au cœur des débats et les participants ont adopté un large éventail allant de six mois à cinq années. La communauté internationale et le cadre d'échange trouvent que ce délai est

long. Mais j'ai entendu, de façon officielle, le ministre des Affaires Etrangères dire que c'est une base de négociation. Si tel est le cas, je voudrai dire que je crois en la diplomatie, en la perspicacité des chefs d'Etat de la CEDEAO et au patriotisme des autorités de la Transition pour trouver un compromis, parce qu'aujourd'hui la seule alternative au compromis serait le renforcement des sanctions et les principales victimes de ce renforcement de sanctions seraient les couches plus vulnérables, mais aussi toute la communauté, parce que les économies sont interconnectées. Il faudrait souhaiter que dimanche prochain que la raison puisse prévaloir et que le compromis puisse prendre place.

**Denise Epoté : Parmi les nombreuses**



**résolutions sorties de ces assises, il y a la réduction des pouvoirs du Président de la République et la mise en place d'un mécanisme de destitution. Si à première vue on peut penser que cela évitera désormais les coups de forces, il n'y aucune garantie sur la stabilité du pouvoir...**

**Mountaga Tall :** Vous savez, l'instabilité est moins une question de régime et de système politique que de gouvernance, j'allais dire de mauvaise gouvernance ou de non-gouvernance. Lorsqu'en dehors de ce que les textes fondamentaux prévoient, l'on décide de s'agripper au pouvoir par tous les moyens possibles, incluant les fraudes électorales, les changements de constitution subreptices et autres, on crée les conditions d'un refus par les citoyens de la situation ainsi créée. Et si au bout de la chaîne, il y a une armée peu ou pas républicaine, on peut se retrouver avec un coup d'Etat. Encore une fois, l'antidote, c'est la bonne gouvernance, le respect des droits humains, les performances économiques, l'inclusion sociale... C'est à ce prix que nous pourrions, surtout dans notre zone ouest-africaine francophone, aller vers plus de stabilité.

**Denise Epoté :** Autre résolution, la possibilité pour le Mali de nouer de nouveaux partenariats militaires, on pense notamment à la Russie puisque les deux pays ont convenu de renforcer leur partenariat militaire... est-ce que vous comprenez les réticences de la France à ce sujet ?

**Mountaga Tall :** Pour ce qui me concerne, je fais une nette distinction entre la diversification des partenariats, que ces partenariats soient militaires, politiques, culturels ou autre, et la question de Wagner qui est sous-entendue. Pour ce qui concerne le choix et la diversification des partenaires, il s'agit là des choix souverains. Tous les pays du monde peuvent librement, dans le respect des engagements internationaux et de la légalité internationale choisir leurs partenaires, et le Mali n'échappe à cette règle. Je voudrais vous donner une autre image qui me paraît être une règle d'or à la matière. Vous savez, quand il y a deux amis, quel que soit la profondeur, la durée de leur relation, un nouvel ami ne peut pas obliger

à rompre une vieille amitié. Et un vieil ami ne peut pas interdire que l'on noue des nouvelles amitiés. Le Mali a des partenaires traditionnels depuis bien longtemps, il doit continuer à travailler avec ceux-ci. Le Mali a le droit d'explorer des voies nouvelles parce que la vie internationale elle-même évolue. Et le Mali doit s'adapter. A partir de ce moment, les nouveaux partenaires ne doivent pas mettre en cause les anciens partenariats. Et les anciens partenaires ne doivent pas interdire au Mali d'avoir de nouveaux partenariats, quel que soit le domaine.

**Denise Epoté :** En aout 2020, lors du coup de force qui a conduit à la chute du régime d'Ibrahim Boubacar Keita, le M5 dont vous êtes membres avait salué ce coup de force. Je rappelle que le premier ministre qui est en fonction, Choquel Maïga est également comme vous membre du M5. Etes-vous satisfait de la manière dont la junte conduit cette transition ?

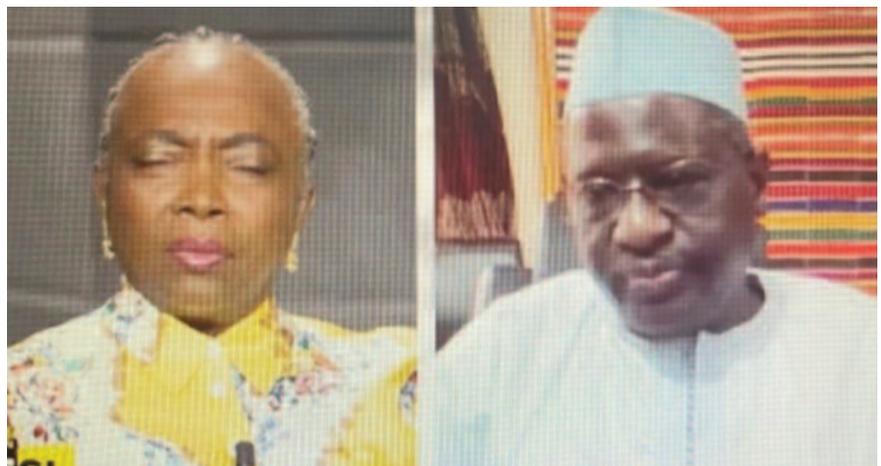
**Mountaga Tall :** Vous le savez, le premier ministre actuel a été proposé par le M5-RFP. Une gestion politique notamment en période de transition, c'est-à-dire une parenthèse difficile et un temps normalement limité ne peut pas donner pleine satisfaction. Aucune gestion ne peut pas donner satisfaction à 100%. Mais force est de reconnaître que ce qui se passe au Mali depuis 9 mois mérite d'être salué ; que le travail qui est battu quotidiennement est apprécié par les maliens et mérite d'être encouragé. Mais pour autant, le M5-RFP doit s'efforcer de ne jamais être une chambre d'enregistrement, de rester une force de proposition et de rester une sentinelle vigilante. C'est

ce que nous essayons de faire au quotidien. Et c'est en cela et en cela seulement que l'on peut aider la transition, que l'on peut aider le Mali à revenir dans le concert des nations, que l'on peut aider à renouer avec nos frères de la CEDEAO.

**Denise Epoté :** Mais, vous comprenez également que tous les maliens n'approuvent pas votre analyse. Puisque certains d'eux ont boycotté les assises nationales de la refondation.

**Mountaga Tall :** Toute ma vie, je me suis battu pour le pluralisme d'opinion mais jusqu'au dernier moment et aujourd'hui encore, je pense qu'il faut continuer à faire tous les efforts possibles pour faire embarquer dans le navire bateau Mali, ceux qui continuent à douter, ceux qui continuent à critiquer, ceux qui manifestent leur désaccord. Ils ont encore leur place. Les conclusions des assises peuvent être remises sur la table entre maliens afin que nous puissions en discuter. Que chacun dise comment et pourquoi il pourrait venir prendre sa place et que pendant ce moment de la transition, nous soyons tous ensemble. Pendant cette transition, je le dis et le répète il ne s'agit pas se compter, il ne s'agit pas de chercher à savoir d'où vient telle ou telle personne, ses origines politiques, sociales et ethniques, régionales n'ont pas d'importance. Ce qu'il faut faire c'est se donner la main, rester uni, relever et refonder le Mali dans le temps que nous nous serons donnés en lien avec nos partenaires.

■ Interview transcrite par la rédaction de Malikilé





DIONA DIONA  
**PHOENIX**  
Pour un nouveau souffle de vie



# SERVICE DE NETTOYAGE

(PROFESSIONNEL, FIABLE, EFFICACE)

Résidentiel & Commercial

## Nos services

- ✓ Nettoyage basique (Balai, Serpillière)
- ✓ Nettoyage du sol en profondeur (Carreaux et joints de carreaux avec mono-brosse)
- ✓ Nettoyage en profondeur de l'établissement (Dessus et dessous de meubles, Plafonds, Ventilateurs, Vitres, Miroirs, Portes et fenêtres)
- ✓ Nettoyage et protection des meubles en cuir
- ✓ Lavage de tapis (Sur place et séchage en 6 heures maximum)
- ✓ Lavage de Meuble en tissus, en velours et en faux cuir (Fauteuils, Canapés et chaises)
- ✓ Lavage en profondeur des dalles externes

**-25%**  
DE RÉDUCTION  
SUR LE 1ER SERVICE RENDU

**CONTACTS:**

**+223 76 39 51 50 - 76 39 73 65**

## ■ NIANG TV



ALASSANE OUATTARA SUR LES SANCTIONS DE LA CEDEAO:

"La situation des populations est difficile aussi bien au Mali que dans les grands pays voisins, tels que le Sénégal ou la Côte d'Ivoire"

Les sanctions économiques et diplomatiques récemment imposées par les Etats ouest-africains au Mali ont été prises "à notre corps défendant", a plaidé lundi le président ivoirien Alassane Ouattara, en visite au Gabon.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) ont pris, le 9 janvier, une batterie de mesures vigoureuses à l'encontre de Bamako, en réaction aux velléités de la junte de se maintenir au pouvoir encore plusieurs années.

"Il est inacceptable qu'un régime militaire reste en place un quinquennat", a déclaré Alassane Ouattara lors d'une conférence de presse à Libreville, où il a rencontré son homologue Ali Bongo Ondimba lors d'une visite officielle.

"Nous avons tout fait pour que les autorités militaires du Mali organisent des élections dans des délais convenables, c'est à notre corps défendant que nous avons mis ces sanctions en place", a poursuivi le président ivoirien.

Ces mesures sanctionnent notamment le fait que la junte soit revenue sur sa promesse d'organiser le 27 février prochain des élections présidentielle et législatives qui auraient ramené des civils à la tête du pays.

La Cédéao a ordonné la fermeture des frontières du Mali avec ses Etats membres, un embargo sur les échanges commerciaux (hors produits de première nécessité) et les transactions financières, la suspension de ses aides financières et le gel des avoirs du Mali à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les conséquences économiques pour le Mali et les autres Etats de la région ont commencé à se faire sentir, selon le président ivoirien. "La situation des populations est difficile aussi bien au Mali que dans les grands pays voisins, tels que le Sénégal ou la Côte d'Ivoire", a-t-il assuré.

AFP



## ■ Radio Guintan



Insécurité à Bamako: le Lion Solitaire et ses hommes passent à l'offensive.

Depuis quelques jours déjà les bamakois observent la multiplication des patrouilles de police nocturne dans toutes les 06 communes de la ville.

De nombreuses motos ont été saisies des mains des malfrats et remis à leurs propriétaires. La toile que le directeur régional de la police le commissaire divisionnaire Seydou Diarra que certains surnomme le Lion Solitaire et ses hommes continuent à tisser autour de la pègre locale commencent à prendre de gros poissons.

Beaucoup de grands bandits sont sous les verrous.

Un début de sérénité s'installe petit à petit, les bamakois peuvent sortir plus tard la nuit et plus tôt le jour.

On espère sincèrement que les mauvaises habitudes de racket vont disparaître au fil des correctifs ou de la pression de la hiérarchie pour des comportements plus vertueux qui permettront de capturer les grands caïds qui n'hésitent pas à sortir de gros billets pour échapper à une rafle ou à fouille poussée qui pourrait les démasquer et les faire tomber.



## ■ Mamadou Klypsi Gamby



Guinée : comment Alpha Condé a pu quitter Conakry pour Abou Dhabi

L'ancien président guinéen s'est envolé vers les Émirats arabes unis afin d'y passer des examens médicaux. Voici ce qui a été discuté avec la junte.

Selon nos informations, l'avion transportant Alpha Condé, un Gulfstream G-IV, a décollé de l'aéroport international Ahmed Sekou Touré ce 17 janvier, en début d'après-midi. Le chef de l'État déchu est accompagné de son médecin, le docteur Kaba, et de deux gardes du corps.

Le président de la transition, Mamadi Doumbouya, avait annoncé le 31 décembre 2021 qu'il l'autorisait à quitter le pays pour passer des

examens médicaux, « pour une période d'un mois » sauf avis contraire des médecins.

Depuis le putsch du 5 septembre, sa libération constitue l'une des principales demandes de la Cedeao et une source de blocage avec la junte au pouvoir.

Source: Jeune Afrique



## Média A+



Me Youssouf BATHILY

Président des chambres de commerce du Mali et le Colonel Mamady Doumbia Président de la République de la Guinée Conakry

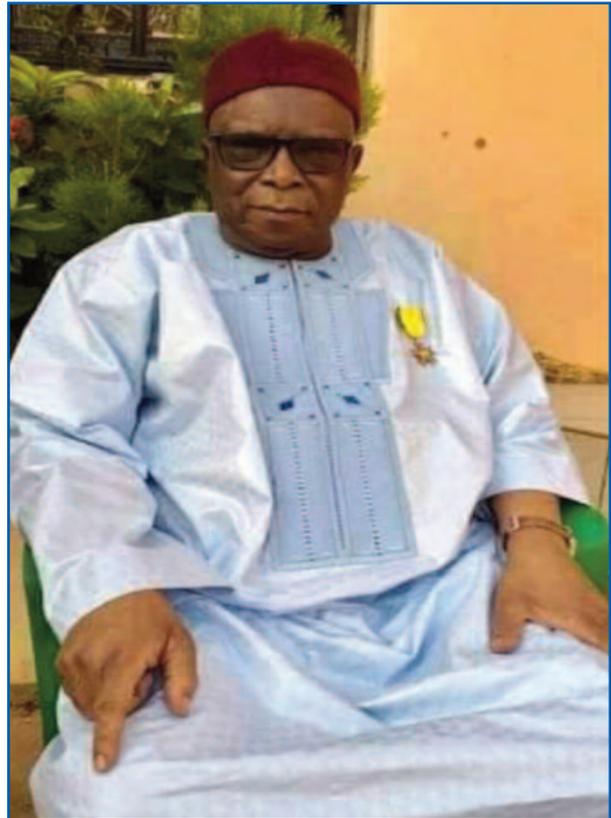
Echanges commerciaux peuvent avoir un rôle de poids pour aider les pays à surmonter le choc de la crise .



## ENERGIE FM 107.9



S'agit-il la fin d'une génération? L'intime ami d'IBK, monsieur Sekou FOFANA alias Moscou vient d'être rappelé par Dieu, ce lundi 17 janvier 2022 . Que Dieu les accueille dans le Paradis. Nos sincères condoléances à sa famille, ses collaborateurs. Que leurs âmes reposent en paix ! Amène !



## MALI TV



Badra Ali Diakite •

EMBARGO INJUSTIFIÉ CONTRE LE MALI :  
RÉDUCTION DU PRIX DU CIMENT.

VOICI LE GESTE PATRIOTIQUE DE LA QUINCALLERIE ZOULCA-ADA

La société Zoulca-Ada se distingue depuis l'entrée en vigueur de l'embargo par le patriotisme de son premier responsable. En effet, le prix de tonne du ciment qui était cédé à 105 000 FCFA est aujourd'hui acquis à 95 000 FCFA depuis l'imposition des sanctions contre le Mali. Une manière d'accompagner ses concitoyens pendant ces moments difficiles. Ainsi, pour permettre à de nombreuses personnes d'avoir le ciment, Zoulca-Ada n'accepte plus de vendre à un seul acheteur plusieurs tonnes.

Ce n'est pas, pour la construction de forage, la quincallerie Zoulca-Ada a procédé à une réduction nette de 250 000 FCFA. Désormais, avec une enveloppe de 1 250 000, la société peut livrer un forage. Rappelons qu'avant l'embargo, le coût d'un forage c'était 1 500 000 FCFA.

Il s'agit pour le premier responsable de Zoulca-Ada d'apporter sa contribution à la construction de l'édifice nationale. Un geste patriotique qui doit être salué et apprécié à sa juste valeur non seulement par les consommateurs mais surtout par les plus hautes autorités de la transition. Et voilà un grand patriote qui doit être une référence pour la jeune Malienne.

Ali24



■ Thierno Décrypte



#TD: Nous sommes toujours à TUNIS, le Pays nous manque énormément.  
Team OM sera de retour inchallah dans quelques jours.  
Que Dieu protège et bénisse le Mali et les maliens.  
Vive le Mali dans une Afrique forte.  
Excellente Semaine à tous!  
Thierno N'diaye  
#OM



■ Abdoulaye Diakite



IBK s'en va avec son ami Sékou Fofana dit Moscou !  
Sincères condoléances à la famille de Sékou Fofana qui a suivi son ami ce matin. Allah ka hinè houw là !  
Dors en paix !!!



Tiébilé Dramé  
@T\_Drame

Je me suis rendu en la résidence du Président Ibrahim Boubacar Keïta dès que j'ai appris la nouvelle de son décès. J'ai présenté à sa veuve mes sincères condoléances. Il avait la passion du Mali. Il y était profondément attaché. Puisse la mort être une délivrance pour lui.

15:49 · 16 janv. 22 · Twitter for iPhone

8 Retweets 2 Tweets cités 38 J'aime

■ Abdoul MBAYE



La transition malienne et la Cedeao doivent vite reprendre les pourparlers. Le Mali doit proposer une durée consensuelle, raisonnable, dûment justifiée. La Cedeao doit abandonner la diplomatie des pétards inefficaces et faire place à la raison.

Tant que les dirigeants de notre pays mais aussi la direction et les agents de la Senelec n'auront pas pris conscience que l'émergence du Sénégal dépend d'une baisse très importante du coût de l'électricité, le Sénégal restera parmi les plus pauvres de la planète.

## ■ Radio Guintan



Gao: l'humanitaire enlevé est libre il a pu rejoindre le camp des FAMAS à Menaka.  
Le travailleur humanitaire enlevé le 12 janvier a recouvré sa liberté.  
Au cours de sa détention, il a été déplacé de Gao à Menaka.  
Selon les informations il a échappé à ses ravisseurs.  
Après s'être échappé, il a rejoint le camp des FAMA à Menaka, il a pu bénéficier de l'aide de la MINUSMA pour rejoindre Gao.



## ■ Kassim Traoré



Cérémonie des obsèques d'IBK : Changement de programme - Vendredi matin à l'intendance militaire et la prière se fera à sebenikoro après la prière du vendredi

## ■ ASSADEK AG HAMAHADY



J'ai rêvé que feu IBK avant de rendre l'âme a supplié la CEDEAO de lever l'embargo et qu'il m'a chargé de vous dire de lui pardonner ses fautes de gestions de l'Etat malien, il pardonne à tous et singulièrement à AOK; il nous demande de le pardonner. Qu'il repose en paix...

## ■ Philippe DIEUDONNÉ



Le ministère des affaires étrangères @francediplo vient d'actualiser sa carte sécurité pour la zone #Sahel #Mali #Niger #Tchad #RCA Le rouge est partout et le risque sécuritaire domine. Quel désastre...

## ■ Amb Minata SAMATE



J'ai eu l'honneur de prêter serment, ce jour 17 janvier 2022, comme Commissaire de l'Union

africaine en charge de la Santé, des Affaires Humanitaires et du Développement Social.



## ■ Dr Hage G. Geingob



Je suis attristé par le décès de mon cher frère, l'ancien président du Mali, Ibrahim Bou-bacar Keita. IBK était un ami personnel de longue date. En cette période difficile pour son épouse, ses enfants & sa famille, mon épouse & moi présentons nos sincères condoléances. Paix à son âme



## Mali : Des personnalités saluent la mémoire de l'ancien président Ibrahim Boubacar Keïta comme un "homme d'état" (SYNTHESE)



Dès l'annonce du décès de l'ancien président malien à son domicile privé de Bamako par sa famille dimanche matin, les témoignages se sont multipliés sur les réseaux sociaux pour saluer la mémoire de Ibrahim Boubacar Keïta comme un "homme d'Etat".

Dans un communiqué officiel publié dimanche, le gouvernement malien a annoncé son décès avec "une profonde douleur". "Le Mali vient de perdre un homme d'Etat dont l'engagement patriotique est inégalable. Il était sincère et toujours dévoué au service de la nation", a tweeté Moussa Timbiné, président de l'Assemblée nationale dissoute par le défunt le 18 août 2020 avant sa propre démission sous la pression de la junte militaire.

"Pendant sa riche carrière politique, le président IBK (Ibrahim Boubacar Keïta) s'est d'abord illustré par son humanité", a aussi reconnu Moussa Mara, Premier ministre du défunt du 9 avril 2014 au 9 janvier 2015.

"Très attristé d'apprendre la disparition de l'ancien président Ibrahim Boubacar Keïta avec qui j'ai eu l'honneur de servir le Mali comme ministre des Affaires étrangères", a également twitté Abdoulaye Diop, ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. "J'ai pu apprécier sa passion pour le Mali qu'il avait chevillé au corps, sa vision de la fonction, sa générosité, son ouverture vers les autres et sa recherche permanente de solutions pérennes aux problèmes des Maliens. Il était un grand patriote et un grand Africain", a témoigné sur les réseaux sociaux, Mahamadou Nimaga, ancien conseiller diplomatique de M. Keïta.

"Je suis peiné d'apprendre le décès de M. Ibrahim Boubacar Keïta, ancien président de la République du Mali", a aussi tweeté le président du Sénégal Macky Sall.

"J'ai appris avec une vive émotion le décès ce jour 16 janvier de S.E. Ibrahim Boubacar Keïta, ancien président de la République du Mali", a tweeté Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine (UA).

Selon ses proches, l'ex-président Ibrahim Boubacar Keïta est décédé dimanche aux environs de 09H00 GMT à 76 ans des suites d'une maladie.

Arrivé au pouvoir en septembre 2013 et réélu en 2018, il a été renversé

## Décès D'IBK : Ses proches pleurent la perte d'« un baobab »



D'ancien Président malien Ibrahim Boubacar Keita est décédé ce dimanche 16 janvier à son domicile à Bamako. Il avait 76 ans. L'information est confirmée par plusieurs sources proches de la famille de l'ancien chef de l'État. IBK avait été renversé le 18 août 2020 par des militaires.

Figure politique du Mali, depuis l'avènement de la démocratie en 1992, IBK a connu les rouages de l'appareil d'état. Ambassadeur et Premier ministre pendant six ans sous le régime d'Alpha Oumar Konaré. Après avoir échoué au premier tour de la présidentielle en 2002, IBK est élu député de la commune 4 de Bamako. Il réussit à accéder au perchoir de l'assemblée nationale. En 2007, il est une nouvelle fois battu à la course à la présidence par Amadou Toumani Touré ATT. Une course au palais de Koulouba qu'il remportera six ans plus tard en 2013 aux dépens de Soumaila Cissé. Celui dont l'élection a été presque un plébiscite sera confronté à beaucoup de difficultés dans sa gestion du pouvoir. Réélu pour un second mandat en 2018, IBK fera face à une contestation populaire qui finit par l'emporter. Le 18 août 2020, il démissionne suite à cette insurrection populaire parachevée par des militaires. Et depuis l'ex Président se battait contre la maladie. Une bataille qu'il a finalement perdue ce dimanche 16 janvier 2022 chez lui dans la capitale malienne « Sa mémoire restera dans l'histoire du Mali »

« Le Mali vient de perdre un baobab », affirment certains collaborateurs d'Ibrahim Boubacar Keïta. Pour eux sa mémoire restera dans « l'histoire du Mali et dans le cœur de tous les maliens ». Ils appellent à l'union et au rassemblement.

Source : STUDIO TAMANI

le 18 août 2020 par le Comité national pour le salut du peuple (CNSP) après de longs mois de manifestations dans la rue pour contester son régime. Depuis, il avait séjourné à plusieurs reprises à Dubaï, aux Emirats arabes unis, pour raisons de santé. M. Keïta est né le 29 janvier 1945 à Koutiala, dans le sud du Mali. Fondateur du Rassemblement pour le Mali (RPM), il a notamment occupé les fonctions d'ambassadeur en Côte d'Ivoire, de ministre des Affaires étrangères, de Premier ministre de 1994 à 2000 et de président de l'Assemblée nationale de 2002 à 2007. La junte lui avait accordé tous les avantages liés au statut d'ancien président de la République du Mali.

Source : Agence de presse Xinhua

**Mali : Le premier ministre, Choguel Maïga fait des révélations fracassantes**



**Dr Choguel Kokalla Maïga a accordé sa première interview à l'Office de radiodiffusion télévision du Mali (Ortm), dès après les grandes manifestations de soutien de la junte à travers tout le Mali. Le Premier ministre donne des informations à couper le souffle.**

La première révélation du chef du gouvernement de la transition concerne le rôle ambigu joué par l'armée française au Mali. Au dire de Choguel Maïga, durant l'opération de reprise du territoire du nord menée par les Forces armées maliennes (FAMA) en 2014, des soldats s'étaient réfugié dans un camp de la Mission multidimensionnelle pour la stabilité du Mali (Minusma).

Ces soldats ont été désarmés et leurs armes confisquées. Quand l'État-major malienne a réclamé ces armes, il lui a été rétorqué que c'est une prise de guerre qui ne peut être restituée au FAMA ! Tout le monde sait que ces troupes de la Minusma mange dans la main des forces Barkhane!

La seconde révélation, non moins choquante a trait aux propos tenus par le commandant de la Force militaire française Barkhane, en 2016. A cette époque, cette force française était sous le commandement du Général de division, Jean-Pierre Palasset (1er août 2014 au 31 juillet 2015).

A sa prise de fonction, ce commandant s'était rendu dans tous les pays du Sahel où étaient stationnées ses troupes. Au cantonnement de Faya-Largeau au Tchad, il aurait tenu un discours absolument ahurissant à ses hommes. Selon le Dr Choguel Maïga, il aurait dit ceci : « nous étions ici, il y a 100 ans (pendant la colonisation en Afrique donc), Nous sommes partis, il y a 60 ans (au moment des indépendances). Nous sommes de retour pour 1000 ». Ces Chefs d'État de la Cedeao ont-ils vraiment cerné tous les enjeux de ce qui se joue au Mali ?

Le Premier ministre soutient que ce discours révélateur est documenté et a été rapporté par le journaliste français Laurent Larcher (journaliste et essayistes, auteur de plusieurs livres dont, « Rwanda, ils parlent-Témoignage pour l'histoire ») au cours d'une émission où il a parlé des « non-dits de la diplomatie française. »

Comme le dirait l'autre, on voit ainsi le dos du nageur. Toute la rhétorique sur le non-respect des engagements pris par les militaires semble à tout point de vue, une tentative de noyer le poisson. Les vraies causes du levé de bouclier est ailleurs et inavouables.

*Théodore KoffiSinzé / Source : Via Opera News*

**Crise malienne : Alassane Ouattara perd deux voisins frontaliers**



**Les relations du chef de l'État ivoirien avec ses voisins immédiats de la frontière nord de la Côte d'Ivoire ont pris un coup de froid. Du moins, elles ne sont plus au beau fixe depuis que la Cedeao a décidé d'infliger des sanctions économiques, monétaires et diplomatiques aux autorités de la Transition malienne. Tenant Alassane Ouattara pour responsable du malheur du peuple malien, en raison bien entendu de son leadership au sein de la Cedeao, les nouvelles autorités de Bamako ont réagi vigoureusement.**

Et les conséquences immédiates du mécontentement des tenants du palais du Mont Koulouba se sont matérialisées par la mise en liberté de l'ancien député-maire de Dabou, Sess Soukou Mohamed dit Ben Souk, un proche de Guillaume Soro. Depuis lors, les brouilles se sont installées entre Abidjan et Bamako, exposant du coup, la frontière nord de la Côte d'Ivoire. Du côté de la Guinée, la situation est identique. La junte militaire au pouvoir à Conakry solidaire de ses frères d'armes du Mali a refusé de fermer ses frontières avec Bamako.

Alassane Ouattara se trouve ainsi pris entre deux régimes militaires, ou à tout le moins, deux voisins immédiats qui sont opposés aux sanctions de la Cedeao contre le Mali. Ce qui rend difficilement applicable les règles de bon voisinage. En tout cas, en ces temps d'insécurité grandissante avec la présence quasi permanente des djihadistes au Nord de la Côte d'Ivoire, se brouiller avec ses voisins frontaliers, n'est pas rassurant pour les populations ivoiriennes. P. L

*Pierre Lemaunvais / Source : Via Opera News*



**Face aux sanctions imposées au Mali par la CEDEAO : Les syndicats de l'éducation observent une trêve de patriotisme !**



Le lundi 10 janvier, soit le lendemain des sanctions infligées au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA à l'issue de leurs sessions extraordinaires, la synergie des Syndicats de l'Education signataires du 15 Octobre 2016 ont décidé de suspendre leur mot d'ordre de grève qui était en cours depuis la rentrée scolaire 2020-2021 ainsi que toutes les actions programmées jusqu'à l'amélioration de ladite situation. Ainsi, on peut juger cet acte des Syndicalistes de l'Education de patriotisme car c'est la réponse à la trêve demandée par le Gouvernement et le moment à jamais pour le peuple malien de s'unifier.

**E**n grève depuis des années pour l'application de leur article 39, les Syndicats de l'Education Signataires du 15 Octobre 2016 ont décidé de sursoir à leur grève au regard de la situation du pays. Ils se sont réunis le lundi 10 janvier 2022, pour décider de la suspension de leur mot d'ordre de grève. Ils l'ont fait savoir à travers un communiqué signé par les 7 syndicats le même jour, c'est-à-dire le lundi 10. Dans ce document, les enseignants ont traité ces sanctions de la CEDEAO et l'UEMOA disproportionnées et injustifiées eu égard à la disponibilité au dialogue exprimée par les autorités maliennes. A cet effet, que cela impose à chaque citoyen un sacrifice, c'est pourquoi, ils ont décidé de suspendre leur mot d'ordre de grève en cours ainsi que toutes les actions programmées jusqu'à l'amélioration de la situation. Néanmoins, les Syndicats de l'Education ont rappelé que cette mesure ne signifie pas qu'ils ont renoncé à leur lutte qui se poursuivra dès que la situation s'améliorera, tout en rassurant leurs militants et militantes qu'ils suivront régulièrement la situation afin de relancer automatiquement le mouvement au moment opportun. Par la force de cette décision, les cours ont repris depuis le mardi 11 janvier dans toutes les écoles publiques accessibles. En somme, cette action consciente de leur part est salutaire et montre leur patriotisme étant donné que le pays souffre économiquement et diplomatiquement avec ces sanctions imposées par la CEDEAO et l'UEMOA. Espérons qu'avant la fin, que les deux parties aient un terrain d'entente pour une possible sortie de crise de long terme de l'école malienne et que l'avenir des fils et filles de ce pays cesse d'être hypothéqué.

Par Mariam Sissoko / Source: Le Sursaut

**Lutte antiterroriste au Mali : Les Famas tuent le n°2 de la Katiba Macina dans le centre du pays**



Le numéro deux de la Katiba Macina, Ousmane Sidibé dit "Bobala", a été tué par l'armée malienne lors d'une offensive effectuée le 12 janvier dans le centre du pays, ont annoncé dimanche les Forces armées maliennes (FAMA) sur leur site officiel.

**L**a Katiba Macina, également appelée Front de libération du Macina, est une unité combattante djihadiste qui est apparue en janvier 2015 dans le centre du Mali.

"Les FAMA, dans leurs offensives contre les groupes armés terroristes (GAT), ont procédé le 12 janvier 2022 à des frappes aériennes dans les zones de Sama, Sosso et Logori dans le cercle de Bankass (centre du pays) ayant fait plusieurs morts, dont le numéro deux de la Katiba Macina, Ousmane Sidibé dit Bobala", précise le site.

Dans le cadre ses manœuvres offensives, l'opération "KELETIGUI" a également procédé samedi à la destruction de deux bases logistiques terroristes dans la localité d'Alatona, toujours dans le centre du pays.

Le bilan de cette offensive est de neuf terroristes tués et deux véhicules terrestres équipés de mitrailleuses calibre 12,7 mm détruits. L'armée a aussi récupéré 57 téléphones portables, plusieurs armes et 1,5 tonne d'engrais servant à la fabrication de mines artisanales.

"Cette zone servait de bases de regroupement pour les terroristes qui procédaient régulièrement au harcèlement des populations dans le secteur de Diabaly en les empêchant de vaguer à leurs occupations agropastorales et en incendiant les champs", ont ajouté les FAMA dont un élément a été blessé au cours de l'opération.

Depuis 2012, le Mali est confronté à une profonde crise multiforme aux niveaux sécuritaire, politique et économique.

Source : Agence de presse Xinhua

Abonnez vous à votre journal numérique

**Malikilé**

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampile@gmail.com

Site : www.malikile.com



# MANSARENNNA

**Fratrie Lignagère**

**Siège sociale : Immeuble Vision Santé Bandialan III**

**Tél : 69 73 19 14 - 79400348 - 66753310**

## CONDOLEANCES

C'est avec une profonde tristesse que l'association Mansarenna a appris le décès de l'ancien président de la République Monsieur Ibrahim Boubacar Keita, ce dimanche 16 janvier 2022, à l'âge de 76 ans.

En cette douloureuse circonstance, Mansarenna présente ses condoléances les plus attristées à la famille de l'illustre disparu et à l'ensemble du peuple malien.

Aussi, l'association Mansarenna, par ma voix, appelle tous les Mansarens, d'ici et d'ailleurs, à la communion et la prière pour le repos éternel de l'âme du président Ibrahim Boubacar KEITA.

Puisse le Tout Puissant accueillir notre frère, ami et compagnon dans son paradis éternel.

**Amen !**

**Le Président**

**Dr Étienne Pascal Keita**



## Qui sommes nous

NSI est une entreprise de commerce général et de prestations de services.  
l'entreprise est spécialisée dans l'importation et la distribution des produits pétroliers et dérivés.  
Par ailleurs nous opérons dans le domaine des marchés publics notamment les matériels informatiques, les meubles, les équipements etc.  
Fiers d'expériences avérées dans le domaine au Mali et à l'international, nous nous efforcerons toujours de vous garantir la qualité et la quantité à des temps records.

## NOS VALEURS

**Audace**  
**Innovation**  
**Excellence**

**" ENSEMBLE NOUS IRONS LOIN "**



**IMPORT EXPORT**



**TRANSPORT**



**HYDROCARBURES**



**MATERIEL INFORMATIQUE**



**VENTE DE VEHICULE**



**Marchés  
Publics**



**MOBILIER DE BUREAU**



# Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite  
s'étend à tous les agents publics sans exception

**Article 2:** Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

**Article 3:** Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



## Décès de IBK : Les témoignages et réactions pleuvent

**D**ès l'annonce du décès de l'ancien président de la République Ibrahim Boubacar Keita (IBK), les marques de sympathie et de compassion ont été multiples

et variés. Il y a d'abord celles et ceux qui se sont rendus directement en son domicile. Parmi ceux-ci des barons du Rassemblement Pour le Mali (RPM), son parti politique, ses an-

ciens collaborateurs, des responsables politiques de tout bord, d'éminents représentants de la société civile et aussi et surtout une foule d'anonymes.

Les réactions sont aussi celles postées sur les réseaux sociaux par des personnalités maliennes et étrangères.

**Malikilé vous propose quelques-uns de ces témoignages.**



### MOUNTAGA TALL

Le rappel à Dieu du Président Ibrahim Boubacar Keita m'attriste sincèrement et profondément. Nos divergences politiques n'ont jamais eu raison du socle d'affection et de fraternité qui nous unissait. Chez lui à Sébénikoro comme chez moi à Sokalakono pour tous ses séjours à Segou. Elles n'ont pas empêché non plus des compagnonnages pour le Mali. Mes pensées émues à ma sœur AMI et à toute la famille. Dors en paix Koro ! BaMountaga

### CHOGUEL KOKALLA MAIGA

Décès du Président Ibrahim Boubacar Kéita. C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris la perte brutale, du Président Ibrahim Boubacar Kéita. Le Mali perd encore un de ses fils l'ayant servi au plus haut sommet. Puisse les meilleurs de ses actes lui servir auprès du Très miséricordieux Seigneur. A sa femme, ses enfants, à l'ensemble de sa famille biologique et politique, je présente mes condoléances les plus attristées.

### MOUSSA MARA YELEMA

Décès du Président Ibrahim Boubacar KEITA : un jour triste pour notre pays ! Je Présente mes condoléances à Mme Keita Aminata, à sa famille et à l'ensemble du peuple malien. Le Président IBK, pendant sa riche carrière politique, s'est d'abord illustré par son humanité. Paix à son âme. Moussa MARA.

## COMMUNIQUE DE DECES

Le Bureau Politique National du Rassemblement Pour le Mali (BPN/RPM) a la profonde douleur d'informer ses militantes et militants, les partis et mouvements alliés, ainsi que l'opinion nationale et internationale, du décès ce dimanche 16 janvier 2022, à Bamako, de S.E.M Ibrahim Boubacar KEITA, ancien Président de la République, Président fondateur du RPM. En cette triste circonstance, le BPN/RPM présente ses condoléances les plus attristées à la famille de l'illustre disparu, aux militants et sympathisants du RPM, au Gouvernement et au peuple du Mali. Les informations relatives aux cérémonies funéraires feront l'objet d'un communiqué ultérieur.

Que son âme repose en paix. Amen.  
Bamako le 16 janvier 2022  
Le Président du BPN/RPM,  
Dr Bokary TRETA  
Officier de l'Ordre National

## TIÉBILÉ DRAMÉ

Je me suis rendu en la résidence du Président Ibrahim Boubacar Keïta dès que j'ai appris la nouvelle de son décès. J'ai présenté à sa veuve mes sincères condoléances. Il avait la passion du Mali. Il y était profondément attaché. Puisse la mort être une délivrance pour lui.

## MOHAMED BAZOUM

Mes condoléances attristées à la famille du Président Ibrahim Boubacar Keïta qui vient d'être arraché à notre affection. Le Mali perd en lui un grand dirigeant. Que son âme repose en paix,

## MOUSSA TIMBINE

Inna lillLAHI wa Inna ILLEYHI radjioune.

« Toute âme goûtera à la mort »  
C'est avec le cœur plein d'amertume et avec une profonde douleur que je vous informe de la disparition brutale de mon père, Ibrahim Boubacar KEITA, Ancien Président de la République du Mali  
Le Mali vient de perdre un homme d'Etat dont l'engagement patriotique est inégalable, sincère et toujours dévoué au service de la Nation

En cette douloureuse circonstance, je présente mes condoléances les plus attristées à notre mère Ami, à mes frères, ses enfants, à la grande famille Keita et à l'ensemble du peuple malien.

Que la terre lui soit légère,  
Que son âme repose en paix, amen !

## ALASSANE QUATTARA

J'ai appris avec une grande tristesse le décès de mon frère, Ibrahim Boubacar Keïta, ancien Président du Mali. Je rends hommage à un grand homme d'Etat et un ami de la Côte d'Ivoire. Je présente mes condoléances les plus émues à son épouse Ami, à ses enfants, à sa famille ainsi qu'au peuple malien. Que son âme repose en paix !

## ALI BONGO ONDIMBA

Je salue la mémoire de feu le Président Ibrahim Boubacar Keïta. Mes condoléances à sa famille et au peuple malien. Le #Gabon, en tant que pays frère et membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, se tient au côté du #Mali, dans sa quête de paix, de stabilité & d'unité.

## DR. BOUBOU CISSÉ SE SENT TRISTE.

Inna lillah wa inna ilayhi raaji'uun.

J'apprends avec une grande tristesse, le décès ce 16 janvier de l'ancien Président de la République du Mali, Ibrahim Boubacar Keïta. Le président Ibrahim Boubacar Keïta était une figure centrale de la concorde entre les Maliens. Lecteur des pages de notre passé, témoin des époques et acteur de la vie politique du pays, il a sans relâche œuvré à défendre contre les assauts de l'Histoire de l'unité nationale. On se souviendra de lui comme d'un infatigable artisan de la réconciliation, celui qui réconcilia les fils et les filles du Mali à travers le monde, les horizons et le temps. Il a su mettre des traits d'union par delà les adversités pour construire la paix. Je salue la mémoire de cet éminent partisan de la fraternité malienne. Ainsi, il a servi durant de longues années le Mali, sa disparition est une immense perte pour notre pays. A sa famille, je tiens en cette tragique circonstance à adresser, mes condoléances les plus sincères.

Puisse le bon Dieu l'accueillir parmi les bienheureux.

## MACKY SALL

Je suis peiné d'apprendre le décès de M. Ibrahim Boubacar Keïta, ancien Président de la République du Mali. Mes condoléances émues à sa famille et au peuple malien ami et frère. Paix à son âme.

## AMB. ABDOULAYE DIOP

Très attristé d'apprendre la disparition de l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keïta avec lequel j'ai eu l'honneur de servir le Mali comme Ministre des Affaires Étrangères. C'est avec une grande émotion que je m'incline devant sa mémoire. Sincères condoléances à sa famille.

**Faure E. Gnassingbe** @FEGn... · 13 h

J'ai appris avec tristesse le décès du Président Ibrahim Boubacar Keita, ancien chef d'État de la République du #Mali.

J'adresse au nom du peuple et du gouvernement togolais à sa famille, ainsi qu'au peuple frère et au gouvernement du Mali mes sincères condoléances.

FEG



**Roch KABORE** @rochkaborepf · 19 h

J'ai appris avec consternation le décès ce matin de l'ancien président du Mali, Ibrahim Boubacar Keita.

A sa famille et au peuple malien, je présente mes condoléances les plus attristées.



**Patrice TALON** @PatriceTalo... · 13 h

C'est avec consternation que j'ai appris le rappel à Allah du Président Ibrahim Boubacar KÉITA, IBK comme on l'appelle.

À la République du Mali, au Peuple malien et à sa famille biologique qui perdent un grand fils, (...)

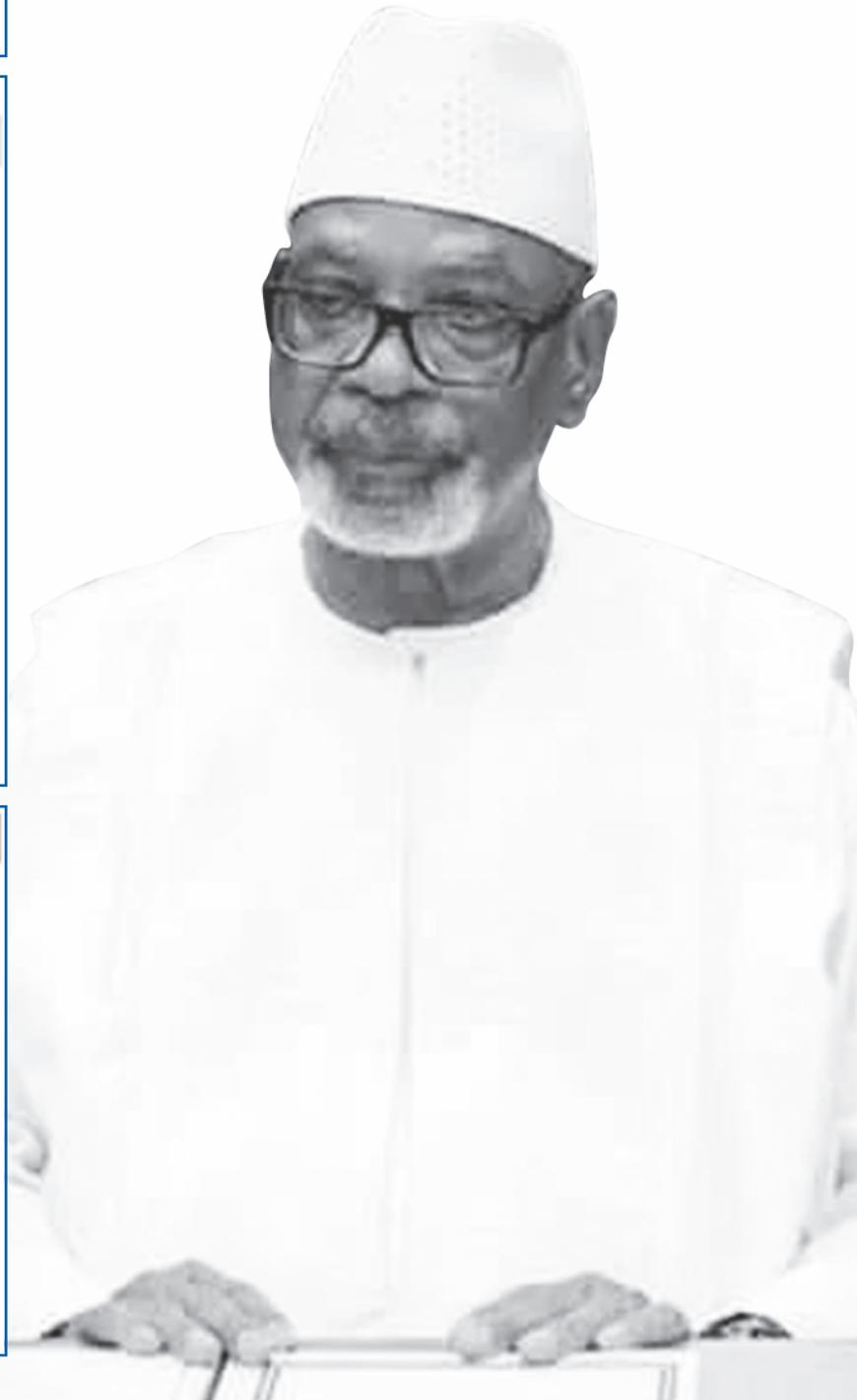


MANUEL VALLS

Ibrahim Boubacar Keita est mort et je le pleure. Je le connaissais depuis longtemps, avant même son accession à la Présidence de la République du Mali. C'était un homme attachant et érudit qui aimait la France. Il était en la tête de la manifestation du 11 janvier 2015.

IBK a exercé le pouvoir dans des conditions très difficiles, sans doute trop difficiles. Mais il aimait son pays, ses compatriotes et c'était un véritable démocrate. Il fut élu et déposé par un coup d'Etat. Le le regrettera, j'en suis convaincu.

Je pense à sa famille, à ses proches et aux Maliens. Évidemment j'adresse également mes pensées émues à tous ces franco-maliens de l'hexagone et d'Evry qui le respectaient et l'aimaient.



## Libération de Ben Souk : Quels enseignements ?



**C**'est avec beaucoup de bonheur, que l'opinion ouest-africaine a appris la libération de Ben Souk. De son vrai nom Sess Soukou Mohamed, ex député ivoirien, l'homme gardait prison depuis le 10 août 2021 à Bamako. Son arrestation et sa détention – dans le cadre d'un mandat d'arrêt international ivoirien - a été interprétée comme un geste de soumission du Mali aux desideratas du pouvoir d'Abidjan.

D'aucuns ont accusé la transition malienne d'avoir voulu sacrifier un opposant (proche de Guillaume Soro) à Alassane Dramane Ouattara, dans le dessein de s'assurer sa bienveillance politique. Et éviter les sanctions de la CEDEAO. « La vie d'un opposant ivoirien au Mali ne représente rien pour vous [autorités maliennes], qu'une monnaie d'échange », avait déclaré l'entourage du prisonnier. L'accusation était d'autant plus grave que Ben Souk se serait « exilé » au Mali pour échapper aux foudres du régime d'Abidjan.

Aujourd'hui, cet épisode semble révolu, a priori. La libération de Ben Souk – tant réclamée – a été obtenue. Toute porte à croire que sa libération constitue « une riposte diploma-

tique » du Mali, face à la Côte d'Ivoire dont l'hostilité – avec les autres pays de la CEDEAO – envers la transition malienne s'est manifestée par les sanctions du 9 janvier 2022.

« Selon un proche de Ben Souk, sa libération est la conséquence directe des sanctions dures adoptées par la CEDEAO contre le Mali, dimanche 9 janvier. « Il a été libéré sur décision politique, sans attendre l'avis des autorités judiciaires », assure-t-il. Autrement dit, la libération de Ben Souk serait une réponse de la junta aux autorités ivoiriennes », rapporte nos confrères de Jeune Afrique.

Dans la foulée, Guillaume Soro a salué la libération de son compagnon, et déclaré « son soutien et son amitié sincères aux Autorités de Transition, aux autorités judiciaires maliennes mais aussi et surtout au grand et digne peuple du Mali ».

Cette situation politico-judiciaire a de quoi interpellier les acteurs politiques et tous les défenseurs des droits humains. La coïncidence des sanctions infligées au Mali par la CEDEAO et la libération de Ben Souk illustre la persistance de la minoration, ou l'instrumentalisation, du Droit en Afrique. On ne peut l'expliquer

autrement. Tout se passe comme si, la Realpolitik obligeait les Etats à s'affranchir de tout principe moral quitte à priver un chef de famille, un « exilé », un opposant politique étranger de ses droits les plus élémentaires. En effet, que serait devenu Ben Souk, si la CEDEAO avait été plus arrangeante envers le Mali ? Il est clair que l'homme ne doit son salut qu'aux remous diplomatiques actuellement en cours, au détriment du Mali. Il est temps que de tels tortuosités politiques en contradiction avec les droits de l'Homme prennent fin en Afrique.

Soit, un individu est responsable des faits qui lui sont reprochés ! Dans ce cas il s'assume judiciairement. Soit, il est innocent et n'a pas à être inquiété. Qui plus est lorsqu'il est exilé politique. La fraternité africaine, le panafricanisme commence d'abord par l'hospitalité. Espérons qu'une éventuelle amélioration de la situation malienne n'impliquera pas un retour en prison de Ben Souk ! La transition malienne se décrédibiliserait.

Malik WOGO

# Sanctions de la CEDEAO contre le Mali : La BCEAO ne peut recevoir de directives de la CEDEAO

L'article 4 des Statuts de la BCEAO a fait le tour des réseaux sociaux depuis la prise des sanctions contre le Mali, étalant au jour l'illégalité des sanctions financières inventées par les chefs d'Etats de la CEDEAO et qui n'ont aucun fondement juridique. Les Statuts de la BCEAO annexés au Traité de la CEDEAO stipule :

« Dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions qui leur sont conférés par le Traité de l'UMOA et par les présents Statuts, la Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des Gouverne-

ments des Etats membres de l'UMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA s'engagent à respecter ce principe ».

Pourquoi veut-on que cette institution financière qu'est la BCEAO, qui héberge d'ailleurs une monnaie coloniale, le FCFA de laquelle l'ancienne puissance coloniale tire plus de profits que les Etats membres de l'UMOA, soit instrumentalisée pour faire peur et torpiller les peuples d'Afrique de l'Ouest? La Côte d'Ivoire en Décembre 2010 ; le Mali en Janvier 2022. Et dans l'illégalité, l'illégitimité et l'absurdité !

## Le franc CFA dans son rôle

Le franc CFA, officiellement franc de la Communauté financière africaine, est le nom porté par deux monnaies communes africaines, héritées de la colonisation française et utilisées par les pays d'Afrique constituant en partie la zone franc.

En décembre 2010, la Côte d'Ivoire entre de plein pied dans la crise postélectorale: le pays a deux présidents. Malgré des résultats contestés, le président sortant Laurent Gbagbo est investi chef de l'Etat. De son côté son challenger Alassane Dramane Ouattara prête aussi serment "en qualité de président" et reconduit le Premier ministre de Gbagbo, en l'occurrence Guillaume Soro. Il est reconnu par la France, le pays connaît des premières violences.

Le 7 décembre, les pays africains prennent parti à travers la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) qui suspend la Côte d'Ivoire et demande à Gbagbo de « rendre le pouvoir », suivie par l'Union africaine. Les Etats-Unis, la France et l'ONU accusent également Gbagbo de s'accrocher au pouvoir.

En 2011, le Mali présidait l'UEMOA par son



Président, Amadou Toumani Touré (ATT), qui n'aurait pas eu la tâche facile, lorsqu'il s'est agi de prendre des sanctions économiques pour faire plier Laurent Gbagbo (mesures favorables à l'installation d'Alassane Dramane Ouattara) sous la pression de la communauté internationale. Selon des sources du milieu des Finances, le refus catégorique du Président ATT, de signer la décision qui gelait les fonds destinés à la Côte d'Ivoire pour payer le salaire, lui a coûté quelques mois plus tard ce que vous savez. Il a été balayé par la rébellion et certains Maliens instrumentalisés.

Pourquoi sachant bien que ces mesures de sanctions financières sont illégales, illégitimes et absurdes, les chefs d'Etats de la CEDEAO s'y livrent comme dans un jeu d'enfants ? Pourquoi met-on le Mali en difficulté ? Est-ce parce que le Mali de la transition veut s'atteler à l'organisation d'élections crédibles et transparentes, afin de mettre fin à des élections frauduleuses, à des décennies de "médiocratie" et d'impunité ? Ou est-ce parce que les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) nouvellement équipées montent en puissance à travers les FAMA (Forces armées maliennes) et promettent la couverture rapide de l'intégrité du territoire malien, sous occupation terroriste depuis 2012 ? De quoi, qui a-t-il peur ? Que justifient ces sanctions sauvages contre l'Etat et le peuple maliens ?

Plus que jamais, le Mali aspire à un régime démocratique, de bonne gouvernance et de justice sociale, quête de toujours, que les politiques n'ont jamais su réaliser au bénéfice du Mali, à cause des sordides intérêts partisans qui les divisent.

Selon des juristes, les décisions de sanctions des vieux fatigués de la CEDEAO, sont purement illégales ne respectent pas les droits humains, sont contraires à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et ne résistent à aucune analyse.

L'article 4 du Traité révisé de la CEDEAO, indique que les hautes parties contractantes, dans la poursuite des objectifs du présent traité affirment et déclarent solennellement leur adhésion aux principes fondamentaux... Parmi ces principes on note, « respect, promotion et protection des droits de l'homme et des peuples conformément aux dispositions de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples... »

La Charte Africaine des Droits de l'Homme et



des Peuples dispose dans son préambule, « Convaincus qu'il est essentiel d'accorder désormais une attention particulière au droit au développement; que les droits civils et politiques sont indissociables des droits économiques, sociaux et culturels, tant dans leur conception que dans leur universalité, et que la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels garantit la jouissance des droits civils et politiques; Conscients de leur devoir de libérer totalement l'Afrique dont les peuples continuent à lutter pour leur indépendance véritable et leur dignité et s'engagent à éliminer le colonialisme, le néocolonialisme, l'apartheid, le sionisme, les bases militaires étrangères d'agression et toutes formes de discrimination, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'opinion politique ...

« Réaffirmant leur attachement aux libertés et aux droits de l'homme et des peuples contenus dans les déclarations, conventions et autres instruments adoptés dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine, du Mouvement des Pays Non-Alignés et de l'Organisa-

tion des Nations-Unies; Fermement convaincus de leur devoir d'assurer la promotion et la protection des droits et libertés de l'homme et des peuples, compte dûment tenu de l'importance primordiale traditionnellement attachée en Afrique à ces droits et libertés...

Article 1 « Les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, parties à la présente Charte, reconnaissent les droits, devoirs et libertés énoncés dans cette Charte et s'engagent à adopter des mesures législatives ou autres pour les appliquer ».

La tenue de ce sommet à Accra et les décisions qui en sont issues sont attaquables en annulation et en dommages et intérêts, par le Mali ou un cabinet juridique d'experts, devant la Cour internationale de Justice (CIJ). Les chefs d'Etat de la CEDEAO sont-ils poursuivables pour associations de malfaiteurs ? Certains adeptes du droit international planchent sur la question.

Daou

Source : Le Républicain

# Nouvelle loi domaniale et foncière : Des innovations majeures apportées !



La multiplicité des actes de propriété ou de jouissance, le non-respect par les acteurs de leurs domaines de compétence, l'occupation anarchique du domaine public, l'insuffisance et/ou l'inadaptation des modes de publicité lors de la procédure d'immatriculation des parcelles de terrain, la lenteur dans le traitement des dossiers fonciers et les difficultés d'application de certaines décisions de justice etc., sont autant de maux qui caractérisent la gestion domaniale et foncière au Mali.

Pour y remédier, le département en charge des domaines et du foncier a procédé à la relecture du Code domanial et foncier en vigueur depuis 2000 permettant l'adoption d'une Ordonnance portant « Loi domaniale et foncière » par le Gouvernement, ratifiée par le Conseil National de Transition lors de la séance plénière du 30 septembre 2021 et promulguée par le Président de la Transition le 7 octobre 2021. Cette nouvelle loi apporte des innovations majeures à la loi domaniale et foncière de notre pays. Ainsi, l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24

décembre 2020 et ses textes d'application, qui participent de la mise en œuvre des recommandations des « Etats généraux du foncier », ont été adoptés dans le cadre de la Réforme domaniale et foncière engagée par le Gouvernement et dont l'objectif principal est de refonder les rapports sociaux en vue d'asseoir la paix et la stabilité sociales, de mettre la terre au service du développement, d'appuyer la bonne gouvernance de l'Etat et de lutter contre l'accapement des terres. La nouvelle loi domaniale et foncière s'inscrit dans ce cadre.

La loi adoptée apporte des innovations majeures qui permettront de combler les attentes en corrigeant les insuffisances constatées dans l'ancienne loi. Exemple type : la nouvelle loi réduit le nombre des actes de propriété et/ou jouissance en consacrant le Titre foncier comme seul acte de propriété.

Voici quelques innovations de la nouvelle loi :

- L'introduction d'un glossaire afin de donner des précisions sur un certain nombre de termes utilisés en matière domaniale et foncière :

Le glossaire permet de définir certaines notions spécifiques à la gestion domaniale et foncière pour éviter les interprétations diverses.

- La faculté accordée au ministre en charge des Domaines d'annuler à tout moment, toute attribution dans le domaine public :

Le Ministre en charge des Domaines peut annuler à tout moment toute attribution dans le domaine public sans déclassement préalable. Ce pouvoir n'est enfermé dans aucun délai au sens de l'article 27 LDF. Autrement dit, les portions du domaine public, telles que les espaces verts, les rues, les servitudes des cours d'eau, des voies ferrées, etc., seront mieux surveillées et protégées.

- La précision des missions de la Direction générale de l'Administration des Biens de l'Etat et les prérogatives qu'elle partage avec la Direction nationale des Domaines et la Direction nationale du Cadastre :

L'article 32 précise les missions des Directions nationales des Domaines, du Cadastre et de la Direction générale de l'Administration des Biens de l'Etat. Cela évite les chevauchements de compétence et permet aux services techniques chargés de la gestion du domaine de l'Etat d'être plus efficaces.

- La suppression de la concession rurale des modes d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat

- Les concessions rurales, qui jadis, étaient attribuées par les autorités administratives (Sous-préfet, Préfet, Gouverneur...) sont supprimées en tant que mode d'attribution du Domaine privé immobilier de l'Etat.

Les concessions rurales sont attribuées sur des terrains à vocation agro-sylvo-pastorale, c'est-à-dire, les terres agricoles. Ces terres sont prises en charge par la Loi sur le Foncier Agricole. Ainsi, dans un souci de cohérence avec ladite loi, elles ont été supprimées par loi domaniale et foncière.

- La possibilité de transformer l'attestation de possession foncière ou de détention de droits fonciers coutumiers dûment établis en titre foncier :

Les attestations de possession et/ou de détention prévues par la loi sur le foncier Agricole peuvent être transformées en titre foncier au sens de l'article 114 de la Loi domaniale et foncière. Cela permet de garantir et protéger les propriétés foncières des paysans, par l'octroi de titres fonciers relatifs à leurs terres

Agricoles.

- La restriction de la cession directe aux seules parcelles à usage d'habitation :

Conformément aux dispositions de l'article 35, la cession directe ne peut porter que sur les terrains à usage d'habitation. Cela permet d'éviter la spéculation foncière. Les terrains objet d'autres usages (industriel, commercial, de bureau, scolaire, etc.) sont d'abord attribués sous forme de bail avec promesse de vente et l'Etat cède le titre foncier lorsque les raisons ayant motivé le bail sont réalisées, c'est-à-dire la mise en valeur du terrain (construction effective de l'école, de l'usine, de l'établissement commercial, etc.).

- La consécration du principe de cession sous forme de titre foncier des terrains du domaine privé immobilier des Collectivités territoriales, aux fins d'usage d'habitation :

Les terrains à usage d'habitation relevant du domaine privé immobilier d'une Collectivité territoriale sont cédés sous forme de Titre foncier (article 56 LDF). Cela consacre le titre foncier comme seul acte de propriété et permet de minimiser les litiges liés à l'existence de plusieurs actes de propriété et/ou de jouissance sur une même parcelle.

- La précision des conditions de cession des terrains affectés et cédés aux Collectivités territoriales :

Le décret n°2020-414/PT-RM du 31 décembre 2020 détermine les conditions d'attribution du domaine privé immobilier des collectivités territoriales, qu'il s'agisse des terrains affectés ou cédés.

- L'interdiction de la thésaurisation de la terre aux fins de spéculation pour les terres à usage d'habitation :

L'accaparement des terres à des fins spéculatives est prohibé par les dispositions de l'article 57 de la loi, interdisant l'attribution de plus d'une parcelle de terrain à usage d'habitation à un même individu. L'attribution peut porter exceptionnellement sur deux terrains à usage d'habitation dans la même opération d'urbanisme, lorsque lesdits terrains sont contigus et qu'une nécessité le justifie, mais pas plus.

- L'adaptation de la loi domaniale et foncière à la réglementation relative à la comptabilité matières, la réglementation de la vente des biens mobiliers de l'Etat et des Collectivités publiques admis à la réforme :

La vente des biens mobiliers admis à la réforme est faite suivant les règles de la comp-

tabilité matière. Grâce à la nouvelle loi, les biens meubles de l'Etat et des Collectivités territoriales ne peuvent plus être bradés. Auparavant, les véhicules de l'Etat, par exemple, pouvaient être mis à la réforme et vendus à vil prix ; la nouvelle loi met fin à cela.

- La précision de l'acte réglementaire et de l'autorité habilitée à autoriser la vente des biens meubles de l'Etat et des Collectivités et la précision de la qualité de l'agent instrumentaire qui doit procéder à la vente :

L'article 68 LDF précise les autorités chargées de la vente des biens reformés de l'Etat et des Collectivités. Ce qui n'était pas prévu par l'ancien Code.

- L'introduction du Guichet unique du Foncier: L'article 90 LDF institue un guichet unique en vue de faciliter et simplifier les procédures domaniales et foncières et permettre aux usagers d'effectuer les formalités en un même lieu. Grâce à ce dispositif, le parcours de combattant lié à l'acquisition des documents fonciers sera un mauvais souvenir. Tous les acteurs de la procédure d'attribution des terrains vont être regroupés sur une même plateforme informatique pour diligenter les dossiers. Cela minimisera également les risques de corruption.

- Le renforcement et l'adaptation de la publicité foncière aux réalités socioculturelles à travers l'introduction de tous les moyens modernes et coutumiers d'information :

L'article 120 prévoit de recourir aux moyens modernes et coutumiers d'information en matière d'immatriculation. Ainsi, les chefs de village, de quartier ou de fraction seront directement impliqués lors l'immatriculation des parcelles terrains situées dans leur ressort. Ce qui légitimera davantage les propriétés foncières et permettra d'éviter les spoliations des terres villageoises et autres.

- La réduction du délai de maintien de l'affiche du placard dans les procédures d'immatriculation d'immeubles de soixante (60) à trente (30) jours :

L'article 124 prévoit un délai de 30 jours pour la révélation des droits des tiers au lieu de 60 jours prévus dans l'ancienne législation. Cela permet de raccourcir de 30 jours le temps d'obtention d'un titre foncier ; cela était une demande forte des investisseurs.

- L'introduction de la notion de régularité dans les procédures de création du titre foncier afin qu'il soit juridiquement valide :

Le titre foncier ne vaut que si les procédures sont respectées. Tout titre irrégulier peut faire l'objet de la censure du Tribunal administratif (article 143) et les auteurs et leurs complices seront sanctionnés. Ainsi, le principe de l'inattaquabilité du titre foncier, bien que réaffirmé, ne couvre pas les cas de titres fonciers irrégulièrement créés, qui peuvent être attaqués et annulés.

- L'énonciation claire de la faculté accordée à l'Etat et aux Collectivités d'exercer l'action récursoire contre leurs agents en cas de faute intentionnelle :

L'Etat et les Collectivités peuvent se retourner contre leurs propres agents en cas de faute dans l'établissement des titres fonciers (article 146 alinéa 3). Cela permet d'éviter des abus de pouvoir de certains agents publics en matière foncière.

- L'énumération des actes constitutifs de stellionat et la fixation du quantum de la peine et le montant de l'amende :

L'article 244 LDF détermine les actes constitutifs de l'infraction de stellionat et les peines. L'ancienne législation renvoyait au Code pénal pour la sanction du stellionat. Mais le Code pénal ne prévoit pas une telle infraction. Ce qui fait que nombre d'actes échappaient à la sanction. Désormais, les manquements aux règles et procédures de gestion foncière sont réprimés par des dispositions concrètes. Cela permet également de dissuader toute personne d'agir à l'encontre des textes régissant le foncier.

- La validité de titres provisoires déjà établis jusqu'à leur transformation en titre foncier : Les titres provisoires de concessions rurales, les permis d'occuper, les lettres d'attribution, les concessions urbaines/rurales à usage d'habitation, délivrés avant l'adoption de l'ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, restent valides jusqu'à leur transformation en titre foncier. Ainsi, ceux qui détiennent des documents fonciers avant la nouvelle loi continueront de jouir de leurs parcelles et pourront demander les titres fonciers de leurs parcelles de terrain.

Enfin, la loi domaniale et foncière détermine les règles applicables en matière domaniale (domaines de l'Etat, des Collectivités) et en matière foncière (règles applicables à la propriété de la terre).

Source : Bamada

STUDIO D'ENREGISTREMENT - PRODUCTION D'ARTISTES  
INGENIEURIE DE SON



**CREATED LABEL**  
TEMPLE OF MUSIC

SEBENIKORO

+223 93 34 98 73



## La CEDEAO et l'UEMOA dans le déni de leurs textes : Le Mali usera de toutes les voies de recours pour la levée des sanctions !



Une plainte sera déposée contre les sanctions économiques imposées par la CEDEAO et l'UEMOA. L'annonce a été faite le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga, dans une interview diffusée sur l'ORTM. Et ce ne serait que justice, car aucun texte de l'UEMOA, encore moins le Statut de la BECEAO, ne prévoit les sanctions injustement et illégalement adoptées par la CEDEAO et l'UEMOA contre le Mali ! Et pour cause : l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), constituée entre les Etats signataires, se caractérise par la reconnaissance d'une même unité monétaire dont l'émission est confiée à un Institut d'émission commun prêtant son concours aux

Etats membres dans les conditions bien précisées. (Article 2 du Traité).

Et l'Article 4 se veut encore plus explicite : « Dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions qui leur sont conférés par le Traité de l'UMOA et par les présents Statuts, la Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des Gouvernements des Etats membres de l'UMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les Gouvernements des Etats mem-

bres de l'UMOA s'engagent à respecter ce principe... ».

D'une manière générale, il y a lieu de noter que les Textes de l'UMOA notamment le Traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africain et les Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas prévu de façon explicite de sanctions, sous forme d'embargo économique et financier, à l'encontre d'un Etat membre.

La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres est « l'autorité suprême de l'UMOA » (Article 6). Dans le cadre de ses délibérations, la conférence peut prendre des décisions dénommées « actes de la

conférence » (Article 8) avec toutefois une portée circonscrite (voir Article 7).

En effet, ce dernier article énumère tous les points de décisions relevant de la conférence des Chefs d'Etat en des termes présentés ci-après : (1) définition des orientations de la politique de l'UMOA ; (2) l'adhésion de nouveaux Etats membres, l'exclusion d'un Etat membre et le retrait d'un Etat membre ; (3) fixation du siège de l'Institut d'émission ; (4) toute question n'ayant pu trouver une solution par accord unanime du Conseil des Ministres.

A l'analyse, un embargo économique décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, applicable à un Etat membre souverain, s'apparente à une violation délibérée du Traité de l'UMOA et des Statuts de la BCEAO, se fondant essentiellement sur l'appartenance à une union monétaire à laquelle l'Etat membre a transféré, en toute connaissance de cause, son pouvoir de battre monnaie et toutes décisions qui lui sont attachées.

Dans ce cadre, la BCEAO est totalement en porte-à-faux avec ses Statuts, pour toutes applications de décisions autres que celles portant sur « ses objectifs et missions ». Ainsi, selon l'article 8 de ses Statuts, « l'objectif principal de la politique monétaire de la Banque

Centrale est d'assurer la stabilité des prix ». « Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'UMOA, en vue d'une croissance saine et durable ».

En outre, en se fondant sur l'article 35 de ses Statuts, « la Banque Centrale tient sur les places, où elle est installée les comptes des Trésors publics des Etats membres », la BCEAO doit procéder sans frais à l'encaissement des sommes versées dans le compte de Trésor, au recouvrement des effets et chèques sur place, tirés ou endossés à l'ordre du Trésor public, au paiement des chèques et virements émis sur le compte du Trésor, aux transferts effectués sur ordre ou en faveur du Trésor publics.

Un embargo économique et financier à l'encontre d'un Etat membre de l'UMOA, comme l'ont décidé la CEDEAO et l'UEMOA, produit inexorablement des effets inflationnistes qui contrastent avec les objectifs et missions visés par la BCEAO. En conséquence, il importerait de conclure que toutes décisions non-conformes aux Statuts de la BCEAO et au Traité fondateur de l'UMOA ne peuvent être exécutoires légalement à l'encontre d'un Etat membre. La seule décision qui pourrait amener la BCEAO à refuser ou fermer ses guichets à un Etat membre, au regard de ses textes, est «

l'exclusion d'un Etat membre » ou « le retrait d'un Etat membre de l'Union » à sa demande, décisions relevant toutes de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, dénommées « Actes de la conférence » sont prises à l'unanimité des membres (confère l'article 8 du Traité de l'UMOA). En conséquence, toutes décisions relevant de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement exigent l'unanimité des membres et donc la participation ainsi que l'adhésion du Mali à la décision. Toutes décisions contraires à l'unanimité des membres sont illégales par rapport aux « actes de la Conférence ».

Que les Maliens se rassurent donc, l'UEMOA, sous l'impulsion de la CEDEAO, a violé ses propres textes en acceptant de sanctionner le Mali. Légaliste jusqu'au bout, le Mali, selon le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga, va déposer une plainte contre les sanctions économiques imposées par la CEDEAO et l'UEMOA. Et c'est sûr que le droit sera dit dans cette affaire !

■ Yama DIALLO



# Choguel Kokalla Maiga sur l'ORTM : Le Mali refuse l'humiliation et le retour à l'esclavage



Le Premier ministre Choguel Kokalla Maiga était, le dimanche dernier, l'invité spécial de la télévision nationale ORTM pour parler des actions du gouvernement, des conclusions des Assises nationales de la refondation, des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA et des perspectives du gouvernement de Transition qu'il dirige depuis le mois de juin dernier.

Saluant la mémoire de tous les maliens et étrangers tombés pour notre pays, avec une mention particulière aux Forces de défense et de sécurité qui se sacrifient tous les jours, Choguel rappellera la grandeur de notre pays qui saura sans doute sortir de la crise qui l'assaille et se relever comme toutes les grandes nations avant de s'affirmer que les autorités sont engagées et déterminées à mener le Mali à bon port.

Pour lui, il n'y a pas de doute que les sanctions prises par la CEDEAO et l'UEMOA visent à déstabiliser le Mali. Elles sont en outre vues par le Premier ministre comme un abus de pouvoir.

Ces sanctions violent aussi toutes les conventions internationales. En conséquence, une plainte, annonce le Premier ministre Choguel Kokalla Maiga, sera donc déposée contre ces sanctions économiques illégales imposées par la CEDEAO et l'UEMOA devant les institutions sous-régionales, africaines et internationales. Des sanctions qui ne visent qu'à déstabiliser le Mali.

Le chef du gouvernement, Choguel Kokalla Maiga, de rappeler en outre que la CEDEAO est née au Mali sous l'impulsion du président malien et certains de ses homologues et qu'elle fait de son mieux depuis quelques années. Pour lui, le Mali et la CEDEAO vont se retrouver. Il est revenu sur la complexité de la situation au Mali nécessitant des réformes.

Occasion d'ailleurs pour lui de dire que l'erreur de la CEDEAO est de tout ramener aux élections qui ne sauraient être une fin en soi. Aussi a-t-il rappelé les maux qui ont mis le pays à terre, notamment des élections contestées, la corruption, les détournements de deniers pu-

blics, l'impunité, l'insécurité... L'outil de la défense étant complètement désintégré, il urge, selon Choguel Kokalla Maiga, de pacifier le pays, sécuriser les populations et leurs biens, somme toute des missions régaliennes de l'Etat. D'où l'urgence des réformes avant d'aller aux élections.

Par ailleurs, faisant la genèse de l'intervention militaire française dans le pays, le chef du gouvernement a clairement accusé Paris d'œuvrer à la désintégration de l'État et a réitéré l'intention des autorités de Transition de relire les accords de défense qui sont très déséquilibrés. En termes clairs, le gouvernement malien a déjà envoyé les accords relus au gouvernement français.

Enfin, Choguel annonce que le Mali ne ferme pas la porte au dialogue, « mais ce que nous ne voulons pas, c'est l'humiliation et le retour à l'esclavage ».

■ Yama DIALLO

# Françafrique : Le destin de l'Afrique francophone se joue au Mali

La France ne fait plus partie de la solution à la crise au Sahel. Elle fait partie du problème ! Après plusieurs péripéties faites de manipulation, de dénégations et d'humiliation, la confrontation entre l'ex puissance coloniale et l'Afrique francophone se joue au Mali, avec malheureusement l'UEMOA et la CEDEAO dans le rôle des nègres de services.

Les sanctions péremptoirement annoncées dès le 06 décembre 2021 par la Ministre française des armées, sont tombées à l'issue du double sommet de la CEDEAO et l'UEMOA le 09 janvier 2022. Comment le savait-elle un mois à l'avance et avec tant de certitude alors que son pays n'est pas membre de la CEDEAO? La sévérité des sanctions et la célérité avec laquelle elles ont été prises et exécutées sans la moindre possibilité de dialoguer avec les autorités de Bamako, témoignent si besoin est, de leur caractère punitif et fourbe. Incapable d'endiguer le terrorisme au Sahel et donc de justifier sa présence militaire prolongée sur nos sols, la France s'est recroquevillée depuis le sommet irrévérencieux de Pau de 2019, dans une attitude de dénigrement de nos Etats, de nos armées et de nos dirigeants.

Le Président Français poussera la mégalomanie jusqu'à organiser un soi-disant sommet à Montpellier avec des jeunes sans aucun mandat et minutieusement préparés par le Quai d'Orsay pour parler de l'Afrique à la place de ses dirigeants légitimes. Dans la foulée la France sort de son chapeau le nom d'une société de mercenaires pour discréditer les efforts du Mali de diversifier ses partenariats militaires face à l'insécurité généralisée et une relation toxique avec une puissance arrogante et destabilisatrice.

Depuis l'assassinat du Capitaine Thomas Sankara, la France n'a plus croisé un Chef d'Etat d'Afrique francophone qui défend résolument et sans complexe les intérêts de son peuple. Le patriotisme et la détermination du Gouvernement malien de Transition agacent visiblement l'Elysée, plus familier avec les dirigeants malléables et dociles. Toute l'agitation de la France et de ses relais locaux autour de Wagner et des élections au Mali traduit une profonde angoisse de voir de nouveaux partenaires venir appuyer le Gouvernement malien et mettre à nu son échec et son rôle équivoque dans la sauvegarde de l'intégrité du Mali et des pays du Sahel.

Dans un vaste élan de patriotisme le peuple malien vient de rejeter les sanctions illégales et disproportionnées que la CEDEAO et la France imposent au Mali. Plus active que les membres de la CEDEAO eux-mêmes, la France travaille pour maintenir ces sanctions et asphyxier le Mali au moment où son armée engrange des victoires contre les terroristes.

Dans une région où les forces françaises sont largement perçues comme des forces d'occupation, le cas du Mali risque de faire tache d'huile et l'Elysée ne ménagera aucun effort pour faire regretter à Bamako sa soif de dignité et sa témérité.

Laisser s'éteindre la détermination du Mali à reconquérir sa pleine souveraineté c'est condamner l'Afrique francophone à une autre génération de néocolonialisme français. Mais le Mali doit être soutenu également pour faire

échec à l'UEMOA et la CEDEAO qui dans leur pusillanimité ne sont même pas capables de défendre leurs textes face aux injonctions punitives de la France. Il n'est de l'intérêt d'aucun peuple dans notre région d'avoir des organisations tyranniques téléguidées de l'extérieur, décider à la place de nos Gouvernements ou édicter des sanctions iniques et scélérates ne laissant aucune place au dialogue.

Berceau des empires qui ont rayonné sur toute l'Afrique de l'Ouest, qui mieux que le Mali a vocation à mettre fin à la domination de la France sur nos pays ? La France doit lever son genou du cou de l'Afrique et passer son chemin. Le Japon et l'Allemagne n'exploitent aucun pays et sont respectivement les 3e et 4e économies du monde. La France aussi peut exister sans exploiter nos pays. Si elle ne le comprend pas, l'Afrique doit se mobiliser autour du Mali pour briser les chaînes du néocolonialisme. Ce combat est celui de toute l'Afrique francophone.

Comme disait Thomas Sankara, « L'esclave qui n'est pas capable d'assumer sa revolte ne mérite pas que l'on s'apitoie sur son sort. Cet esclave repondra seul de son malheur s'il se fait des illusions sur la condescendance suspecte d'un maître qui prétend l'affranchir. Seule la lutte libère. »

#energiesdafrique

#nassemanaye

#lechangementsimpose



# Choguel au meeting de mobilisation contre les sanctions de la CEDEAO : « Ces sanctions ont pour objectif de déstabiliser les institutions de la république »

Le Boulevard de l'Indépendance a servi de cadre au grand meeting de soutien aux Autorités de la transition, le vendredi 14 Janvier dernier. Cette mobilisation du peuple malien fait suite aux sanctions prises par les Chefs d'états de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA) dans la capitale du Ghana, le dimanche 9 janvier passé.



**E**n rappel, les Chefs d'Etats et de Gouvernement de ces organisations sous-régionales ont infligé un embargo contre le Mali. Ils demandent aux Autorités maliennes d'organiser des élections en Février 2022, conformément à la Charte de la transition établie au préalable de commun en accord avec la médiation internationale. Cette sanction a suscité une indignation du peuple malien, ses autorités avec à leur tête le Président de la transition, Chef de l'État, le colonel Assimi Goïta et partout dans le monde entier. Ainsi, le vendredi, des manifestations ont été organisées dans les villages, les chefs lieux de communes et d'arrondissements, dans les cer-

cles et des régions du pays. Le peuple malien a farouchement condamné ces sanctions sévères et inhumaines prises contre le Mali. Ils ont tous dénoncé l'ingérence de la France dans le dossier Mali.

En tout état de cause, le peuple malien s'est mobilisé comme un seul homme pour défendre la patrie, à travers ce grand meeting partout dans toutes les localités qui ont abrité le meeting.

C'est le Premier ministre, Chef du gouvernement, Dr Choguel Kokalla Maïga habillé en tenue militaire pour la circonstance qui a présidé le meeting. Il s'est réjoui de la forte mobilisation des Maliens.

Kader Maïga, membre du M5-RFP, prenant la parole, a rappelé que les sanctions contre le Mali ne sont pas fondées, donc le M5-RFP les rejette. Il a estimé que c'est une méchanceté de la part de la CEDEAO de mettre un pays continental sous embargo et souligné que les sanctions interviennent au moment où les militaires maliens mènent une lutte implacable contre les terroristes.

Quant au Dr Allaye Bocoum; il dira que cette mobilisation est le départ du Malikura. Pour lui c'est un meeting de résistance qui vient de se tenir le vendredi. Dr Bocoum a souligné qu'à partir de ce meeting, les maliens sont dans une transition de refondation.



Jeamille Bitar, porte-parole du M5-RFP a demandé de soutenir la transition, car c'est une refondation. " La France a fait un complot. Nous ne voulons plus de relation diplomatique entre la France et le Mali" a déclaré M. Bitar. Il a ensuite demandé aux autorités de poursuivre le travail, car le peuple les soutient. Quant à Adama Diarra dit " Ben le cerveau" il a estimé que depuis la création du monde, il n'a jamais eu une telle mobilisation pour soutenir un président. Le 14 janvier restera une date gravée dans la mémoire. Pour lui, c'est la fin de France-Afrique. Il a salué la mobilisation totale des Maliens de l'intérieur comme de la diaspora.

Tous les intervenants ont condamné unanimement les sanctions qu'ils qualifient d'injustes. Le Cherif de Nioro, Bouyé, par la voix de son envoyé, demande aux autorités de continuer sans regarder en arrière.

Le porte-parole du gouvernement, le colonel Abdoulaye Maïga, a pris le micro, pour remercier les maliens pour leur mobilisation. Il a rappelé que le Président de la transition, colonel Assimi Goïta est sensible à un retour à l'ordre constitutionnel. Il a souligné que c'est le message qui a été soumis à la CEDEAO, mais qu'à la grande surprise le Mali a été

sanctionné donc le président a décidé de s'assumer. "Le gouvernement de transition est en train de combattre les terroristes" a martelé colonel Maïga. Le gouvernement prend les engagements d'approvisionner le pays en denrées de première nécessité. Il a demandé aux maliens de s'unir. Le colonel Maïga a aussi rappelé qu'il n'y aura pas de rupture de produits de première nécessité car l'Etat a décidé de prendre une décision de plan de riposte.

Le ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions, Ibrahim Ikassa Maïga a abondé dans le même sens en remerciant le peuple malien pour son soutien. Au pupitre, le Premier ministre, Chef du gouvernement, Dr Choguel Kokalla Maïga a remercié les Maliens et les Maliennes pour la mobilisation exprimée en organisant ce rassemblement patriotique pour le soutien aux autorités de la transition. Il a transmis les salutations fraternelles du Président de la transition au peuple malien.

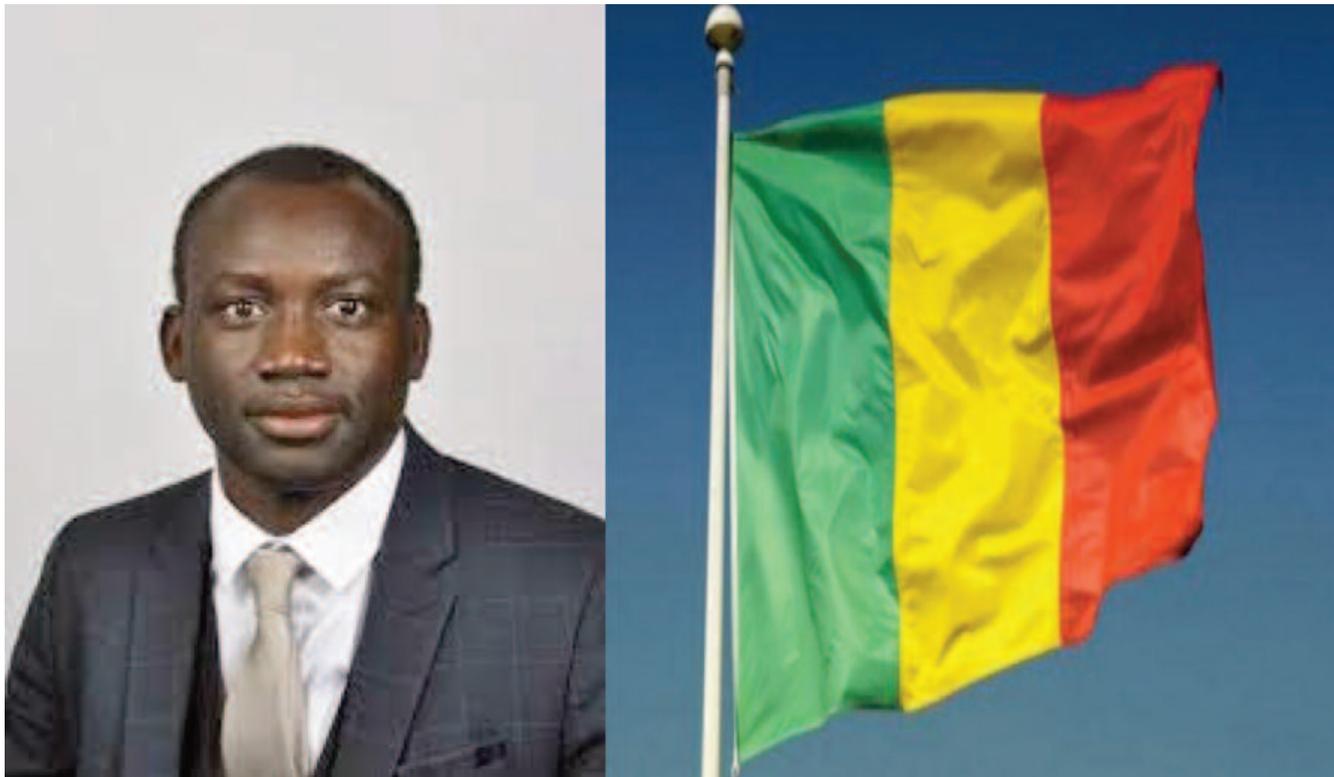
Selon Dr Choguel Maïga, le destin de l'Afrique se joue au Mali à travers le soutien du peuple. Le Chef du gouvernement a remercié les autorités guinéennes qui ont refusé d'appliquer les sanctions prises contre le Mali sans oublier la Chine et la Russie qui se sont opposées à

l'embargo illégal et injuste que voulait lui imposer le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le président de la transition, colonel Assimi Goïta est une force tranquille que personne ne peut perturber, a poursuivi le Premier ministre. "Il y a des choses qui ne peuvent pas se passer au Mali. Nous avons peur de Dieu et le peuple malien, sinon pas peur de quelqu'un d'autre" a lancé le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga, sous les applaudissements de la foule. "Ces sanctions ont pour objectif de déstabiliser les Institutions de la République. Pour cela les Maliens vont s'unir pour sauver l'intégrité de l'État malien. Le Président de la transition a présidé un conseil national de défense pour dégager une stratégie de riposte a expliqué le Chef du Gouvernement. Rappelons que cette marche patriotique de soutien aux Autorités de transition s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire national et auprès de la diaspora. Les peuples africains marcheront le 22 janvier prochain en guise de soutien à leurs frères maliens.

Seydou Diamouténé  
Source : 22 Septembre

# Mali : Quel avenir constitutionnel pour le pays ?



**E**nvisager l'avenir du Mali est une gageure qui tient de l'imprudence, car le pays ne s'est toujours pas extirpé du cycle continuuel dans lequel il est pris depuis 1960. Les actes que les putschistes ont commis en un an et demi ont définitivement écrasé la Constitution de la IIIe République. En cela, ils ont imité leurs nombreux prédécesseurs. Mais leur œuvre de destruction touche aussi désormais leurs propres institutions, celles grâce auxquelles ils tiennent le pays. En comptant sur la défaite, à plus ou moins long terme, de la dictature militaire, nous pensons déjà au contenu d'une future Constitution. Cet exercice peut certes trouver sa limite dans l'optimisme un peu naïf qui l'anime, mais il a ceci d'intéressant qu'il met en lumière les fautes que la junte commet actuellement et qui annoncent, déjà, les difficultés à venir, notamment en matière de droit constitutionnel.

## La mort de la Constitution de la IIIe République

Si la Constitution de 1992 demeure officiellement en vigueur, elle ne trouve plus à s'appliquer, supplantée qu'elle est par la Charte de

la Transition, que la junte a créée au lendemain de son coup d'État et qu'elle a adoptée peu après, le 12 septembre 2020. Dès lors, l'article 26 de la Constitution de la IIIe République, qui dispose que « la souveraineté nationale appartient au peuple tout entier qui l'exerce par ses représentants ou par voie de référendum », n'est plus qu'une déclaration de bon sentiment. Rappelons en effet que ce document seul régit l'organisation de l'État depuis un arrêt, le 28 mai 2021, dans lequel ils se reconnaissent compétents pour constater la vacance de la présidence de la Transition. Ce faisant, les Conseillers assimilaient la fonction de président de la Transition, telle que la prévoit la Charte, à celle de chef de l'État, telle que la définit la Constitution de la IIIe République. Cette décision suffisait à achever ce texte, moribond depuis plusieurs mois.

## L'agonie de la Charte de la Transition

En arrivant au pouvoir, Assimi Goïta avait beau affirmer qu'il allait « organiser dans des délais raisonnables des élections générales pour per-

mettre au Mali de se doter d'institutions fortes », en ce début 2022, ses promesses ne sont toujours pas tenues. Pire encore ! Si la junte suit la septième des quarante recommandations émises par les Assises nationales, les Maliens devraient encore attendre pour retourner aux urnes, puisque la durée de la Transition pourrait être allongée de six mois au moins, de cinq ans au plus ! Pour cela, réviser la Charte est nécessaire, mais rien de plus facile pour le colonel Goïta, car il peut recourir à l'article 21 de ce précieux texte, qui dispose que « l'initiative de la révision appartient concurremment au président de la Transition et des membres du Conseil national de la transition ». Cette manœuvre révèle au grand jour le projet de la junte : se maintenir au pouvoir. Cependant, pour elle, le risque est grand d'abîmer les précaires institutions qu'elle a imaginées, au premier rang desquelles la Charte de la Transition elle-même. Mais celle-ci n'est plus à une atteinte près : Assimi Goïta a déjà fragilisé sa crédibilité, par exemple en laissant vacant le siège de vice-président, en réduisant les fonctions du Premier ministre, ou en octroyant une prérogative régalienne à une force étrangère.

## Le risque de l'ingérence russe

Il faut le dire d'emblée. Le Mali avait conclu jusqu'ici des accords militaires avec la France pour lutter contre le terrorisme. Les études d'impacts sur lesdits accords traduisent « une ingérence militaire » qui s'est avérée inefficace. En vérité, la coopération franco-malienne n'est pas arrivée à instaurer une stabilité sécuritaire durable. Elle a plutôt abouti à une instabilité chronique ayant conduit, récemment, le Mali à signer une coopération militaire avec la Russie qui risque de subir le même sort.

En effet, et bien qu'il s'en défende, l'État malien a passé un accord, fin 2021, avec une société militaire privée russe, le Groupe Wagner, qui emploie des mercenaires. Son but est de sécuriser le pays, menacé par l'islamisme. Mais ces aventuriers de l'Oural, ces têtes brûlées, se sont déjà fait remarquer en Afrique : ils forment les soldats de la République centrafricaine, en protègent la Présidence, et, en Libye, leurs méfaits sont reconnus. Cette organisation est donc très controversée. Il est vrai qu'elle semble agir pour son seul intérêt et la proximité entre ses dirigeants et le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, laisse envisager une emprise extérieure grave pour le Mali. La situation donne l'impression que « Wagner va [...] aider [la junte] à rester au pouvoir et qu'elle va s'affranchir du cadre politique qui a été fixé par la communauté internationale ». Plus encore, nous pensons que le président de Transition,

en laissant agir des hommes incontrôlables, délègue une partie de la souveraineté du Mali à une puissance étrangère. Il est à craindre que cette ingérence oblige Bamako à se plier aux volontés de Moscou et que le Mali perde son autonomie, cette autonomie qu'il voulait obtenir en gagnant son indépendance en 1960. Par ailleurs, du point de vue constitutionnel, il est inadmissible que les questions de défense et de sécurité soient assurées non par le vice-président, comme l'indique l'article 7 de la Charte, mais par une force occulte ou, pour ainsi dire, que le Président russe détienne les prérogatives de la vice-présidence malienne. Dès lors, il est légitime de se demander si parler de droit constitutionnel au Mali a finalement du sens.

## Le Mali à l'heure de choix constitutionnels

Par définition, tout régime de transition n'est pas censé durer. Aussi, parce que « le sort des démocraties est lié, pour une large part, aux institutions qui donnent consistance et réalité aux valeurs qu'elles promeuvent », le moment viendra d'élaborer des textes rendant pérenne le Mali. Mais ce dernier aura-t-il encore assez de liberté pour décider de son avenir en matière constitutionnelle ? Sur lui, en effet, pèsent de très nombreuses contraintes. En 2013, Mohamed Salah Helali écrivait que le Mali « État défaillant désormais mis sous curatelle puis sous triple tutelle, celle de l'État français, de la Communauté économique des États de

l'Afrique de l'Ouest [...] et de la MINUSMA onusienne ». Or, cette analyse reste la même en 2022 : le 11 janvier, par exemple, la CEDEAO a sanctionné le régime militaire, donc indirectement le peuple.

Par ailleurs, l'histoire a prouvé que les Constitutions des trois premières Républiques avaient été mal rédigées, qu'elles étaient des quasi-calques de la Constitution française de la Ve République. L'histoire africaine a aussi confirmé le danger produit par les révisions constitutionnelles, qui risquent de se transformer en pouvoir constituant originaire. Un renouvellement fort de la pensée, dans tous ses domaines, est donc impératif, comme l'a écrit Maurice Kamto dans l'Urgence de la pensée.

Enfin, à l'heure du choix, le droit constitutionnel malien devrait faire l'expérience de mesures inédites : un régime parlementaire, l'accès à l'instruction pour tous, la moralisation de la vie publique, l'instauration de la laïcité, le contrôle des lois révisant la Constitution, la décentralisation... Il lui faudra montrer qu'il est à la hauteur de ses aspirations.

**Balla CISSÉ, docteur en droit public de l'Université Sorbonne-Paris-Nord ; diplômé en Administration électorale de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et avocat au Barreau de Paris.**

**malikile.com**  
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

Malikilé  
 74  
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

# MALI : Notre Patrie, ses Hommes, sa Mémoire (Première partie)



**L'**Oublié de Montluçon. Entre la date, désormais historique, du 14 janvier 2022 , jour d'appel aux rassemblements et manifestations populaires pour dénoncer le complot France - CEDEAO contre le Mali, et celle du 20 janvier , fête de l'Armée Malienne, la date du 16 janvier vient nous rappeler un autre moment important de notre histoire.

En effet, rappelons-nous, c'est le 16 janvier 1943 que l'illustre Chérif de Nioro, Cheikh Hamahoullah Ould Mouhammedou Ould Seydina, en déportation en France, a rendu l'âme à 16 h 30 à l'hôpital de Montluçon, à près de 350 km de Paris.

Cheikh Hamahoullah, est le père de l'actuel Chérif de Nioro, Cheikh Mohamedou dit Bouyé. Il est aussi celui de Baba Ould Cheikh Hamahoullah et de Cheikh Sid' Ahmed Ould Cheikh Hamahoullah, tous deux condamnés à mort le 30 juin 1941 et fusillés le même jour ( 11 novembre 1941 ) par l'Administration coloniale française à Yélimané. Quel macabre bilan !

Un bilan qui n'est pourtant que la partie visible de l'iceberg de malheurs, d'injustices et d'atrocités commis contre notre peuple car, c'est à cette même époque que tombaient sous les mêmes balles 31 autres condamnés à mort et que d'autres bagnards de Yélimané étaient astreints aux travaux forcés pour 10ans et plus. Comme le soulignait également un adepte mauritanien du hamallisme, « l'Etat français est pleinement responsable de la détention de Cheikh Hamahoullah en Algérie, à Vals - les - Bains et de sa mort dans des conditions inhumaines à Montluçon. Il est également coupable de l'internement et de la mort de milliers de ses partisans dans des camps de Kidal, de Bourem, comparables à bien des égards à ceux de Buchenwald et d'Auschwitz. » \*1

Amadou Hampâté Bâ précisait que « les fidèles de Chérif Hamallâh, notamment tous ses principaux moqaddem furent déportés et dispersés aux quatre coins de l'Afrique occidentale et équatoriale française. » \*2

Les exécutions à Bobo Dioulasso ( 18 prisonniers ) le 10 octobre 1941 avec un cortège de condamnations aux travaux forcés de 5 à 20 ans, les massacres d'innombrables civils considérés comme émeutiers à Ouani, Bourrem, Ansongo, Kayes, Bamako, Nioro ( Mali ), Kaédi, Tamchakett, Aioun ( Mauritanie )...ne font pas partie de cette série macabre.

Désormais, le Cheikh Hamahoullah résistant anticolonialiste, ayant purgé une 1ère condamnation de 10 ans de prison qui le conduisit d'abord de Bamako, le 25 décembre 1925, à Médérda ( Mauritanie -juillet 1926 à avril 1930 - ) puis à Adzopé ( Côte d'Ivoire - 1930 à janvier 1936- ) ensuite à Cassaigne ( Algérie - 19 / 22 juin 1941 au 9 avril 1942- ), lui, le natif de Nioro du Sahel

repose au « cimetière de l'Est de la ville de Montluçon au carré n°1 dans la tombe n°12 sur la ligne 20. » \*3

Cet endroit aujourd'hui, bien connu et régulièrement fréquenté par de nombreux visiteurs n'est cependant pas la première tombe du Cheikh. En effet, dans ce vaste cimetière il existe 2 « carrés » :

- -1 considéré comme « le carré commun »
- -1 autre comme plus « sélect »

Le « carré commun » bien que n'étant pas une fosse commune, est constitué uniquement de tombes susceptibles de changer d'occupants suivant la fréquence des décès. Il est, pourrait - on dire, le cimetière public

Par contre, les conditions d'accès des sépultures au 2ème carré étaient plus drastiques du point de vue de la tarification en vigueur. Mais elles avaient l'avantage de garantir l'inviolabilité de la tombe pendant près de 100 ans.

A sa mort, le Cheikh fut inhumé d'abord dans « le carré commun » le 19 janvier 1943.

C'est à la suite d'une visite de 3 célèbres amis du Cheikh ( F.Houphouët Boigny, Amadou Hampâté Bâ, Tiécoura Diawara ) que la sépulture de ce grand homme fut déplacée, en 1956, du « carré commun » à l'autre carré.

Depuis ce moment fatidique jusqu'à nos jours, qu'avons - nous fait pour illustrer la mémoire de celui que nous considérons comme une des prestigieuses figures de notre nation?

Samba Lamine Sow

Inspecteur Principal de Sécurité Sociale à la Retraite. Sébénicoro. Bko.

# Sénégal : Le pays refuse les déchets plastiques de l'Occident



**D**epuis 2020, le gouvernement sénégalais interdit les importations de déchets plastiques sur son territoire. Des faits récents prouvent que des Occidentaux tentent bien d'en exporter. Une situation qui préoccupe les activistes, d'autant que le pays ne parvient pas à traiter ses propres déchets. Des conteneurs de la compagnie Hapag-Lloyd, en 2019. VIVEK PRAKA

L'interception, en mai dernier, du navire allemand Hansa Neuburg de la compagnie Hapag-Lloyd par les services des douanes a fait grand bruit au Sénégal. Alors que la loi du 8 janvier 2020 stipule l'interdiction des importations de déchets plastiques dans le pays (1), le cinquième armateur mondial tentait d'en introduire frauduleusement 25 conteneurs (581 tonnes) en provenance d'Espagne.

Le gouvernement sénégalais a aussitôt imposé une amende de 2 milliards de francs CFA (environ 3 millions d'euros) ainsi que la réexpédition à la source des déchets. L'épisode a cependant souligné l'intérêt grandissant de l'Occident pour le continent africain, après la décision de la Chine de réduire drastiquement ses importations de certains déchets.

Participez aux débats dans le respect des convictions de chacun et en disposant des meilleures sources d'information.

## Colonisation des déchets

«C'est inacceptable de voir les entreprises occidentales faire de l'Afrique un dépotoir de leurs déchets plastiques. Ils sont les plus gros pollueurs, donc ils doivent prendre leurs responsabilités, s'insurge Awa Traoré, chargée de campagne océans et responsable de la campagne de lutte contre la pollution chez Greenpeace Afrique. Il est temps de mettre fin à cette colonisation des déchets qui touche à la dignité humaine. »

Déjà en 2019, une enquête du Guardian révélait que le Sénégal, comme d'autres pays du continent, recevait des déchets plastiques américains. «Nous avons interpellé le gouvernement qui a réfuté l'existence de contrats légaux avec des entreprises américaines. Mais il n'y a pas eu d'investigation et nous manquons de preuves », rapporte Fatma Sylla Touré, coordinatrice du programme écologie de la Fondation Heinrich-Böll.

## Poser des conditions

Depuis, le dossier a été oublié. Des partenariats entre des entreprises privées sénégalaises et américaines pour le recyclage de tout type de déchet, y compris plastique, existent pourtant bel et bien. «Si les produits importés

ne sont pas déclarés comme "déchets" mais comme "produits de seconde main", ils peuvent facilement passer entre les mailles du filet », souligne Babacar Dramé, directeur de l'environnement et des établissements classés au sein du ministère de l'environnement et du développement durable, qui insiste sur la vigilance des douanes.

## L'Union européenne veut durcir les règles sur ses exportations de déchets

Selon Boniface Cacheu, coordinateur de la cellule juridique au même ministère, rédacteur de la loi du 8 janvier 2020, il faut ajuster le texte en permettant les importations de plastique, tout en « posant des conditions strictes : renforcer les dispositifs de contrôle, ne pas accepter des quantités supérieures à la capacité de traitement du pays... ».

«Le Sénégal est le seul pays d'Afrique de l'Ouest à avoir les infrastructures pour le recyclage des déchets plastiques. Le problème reste les déchets sales, trop coûteux à recycler. Si les importations sont encadrées, on peut créer des emplois. La sauvegarde de l'environnement ne doit pas se faire au détriment du développement économique», plaide-t-il.

## Les activistes environnementaux s'inquiètent

Mais les activistes environnementaux s'inquiètent. «Alors que la gestion locale des déchets pose déjà problème, comment serait-il possible de recycler ceux d'autres pays ? s'interroge Fatma Sylla Touré. Si les pays développés eux-mêmes ont des difficultés à recycler leurs déchets, comment des pays en développement le pourraient-ils ? »

Au Sénégal, hormis des initiatives qui germent ces dernières années, l'essentiel des déchets est encore déversé dans des décharges à ciel ouvert ou brûlé. Une infime minorité est recyclée grâce aux travailleurs informels. Et, pour la militante de Greenpeace, réceptionner les déchets plastiques de l'Occident, c'est aussi «réduire à néant tous les efforts consentis pour lutter contre la pollution ».

Source : La Croix



## CAN Cameroun 2022 : Le Mali et la Gambie conservent leur chance de se qualifier

Pour la deuxième journée du groupe F de la Coupe d'Afrique des Nations Cameroun 2022, des favoris se font voir déjà. Pour cette deuxième sortie le groupe F mettait deux duels en perspective, d'abord un duel au sommet du classement et un autre combat des deux équipes mal classées du Groupe.

**E**n effet, a 15 matchs sur 52 programmés dans cette phase finale de la 33<sup>e</sup> édition de Coupe d'Afrique des Nations-CAN qui se joue au Cameroun, des favoris potentiels pour le trophée se sont déjà qualifiés pour les 8<sup>e</sup> de finales. Il s'agit bien du Cameroun, pays hôte, du Maroc et du Nigéria. Les Aigles du Mali étaient attendus pour s'ajouter à cette liste mais les Scorpions de la Gambie ont op-

posé leur « niet » en accrochant les Aigles par un score de 1 but partout. Le deuxième but des Aigles du Mali est aussi venu sur penalty dans la compétition d'Ibrahima Koné (1-0, 79e) qui les avait pourtant placés en très bonne position. Mais sur (...)

ALPHA C. SOW  
Source : NOUVEL HORIZON





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Vos tâches sont diversifiées. Elles demandent de participer à une réunion. Il est nécessaire de prendre une distance. Des collègues très ambitieux vous suivent. Ils sont collants pour avoir un coup de pouce. À vous de décider de les aider ou non.

Vous espérez gagner bien plus. Une stabilité dans les revenus vous permet de faire des extras. Les tentations sont grandes ! Si vous faites du shopping, attention à la note salée ! Arranger des appareils ménagers peut faire partie de dépenses imprévues !



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Mercury en Verseau pourrait bien désorganiser vos plans avec des projets qui tomberont à l'eau ou des gens qui ne tiendront pas parole. Vous ne manquerez pas de ressources, mais vous devrez remettre en cause certains de vos projets professionnels.

Petite alerte sur votre secteur argent. Il n'y aura rien de dramatique, mais vous devrez néanmoins faire preuve de vigilance, car vous serez plus influencé que d'habitude par des promesses de bons plans financiers qui ne le seront pas tant que cela.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Si vous intégrez un nouveau poste, vous n'aurez pas de difficulté à vous adapter à votre nouvel environnement professionnel. Une bonne ambiance motive cette journée. Il se pourrait qu'une prime vous soit versée, c'est le juste résultat de votre travail.

Vous pourriez obtenir un meilleur salaire, de quoi vous offrir un quotidien plus confortable. Si quelques efforts vous sont demandés, vous ne refusez pas, du moment qu'une belle rémunération vous attend. Vous pensez déjà à faire un placement juteux.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Avec la position de votre Lune en milieu du ciel, vous pourriez être la star dans votre domaine professionnel ! Avec ses bons aspects, vous parvenez à une parfaite maîtrise de vos émotions et de vos désirs, ce qui vous donne une grande confiance en vous.

Du côté de vos finances, vous pourriez recevoir une somme d'argent inattendue. Peut-être un ticket de loto gagnant, la chance est de votre côté. Mais surtout, pas d'excès, restez vigilant, les dépenses imprévues arrivent également quand on y pense le moins !



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Les tâches actuelles sont intéressantes. Votre créativité commence à se réveiller. Vous proposez vos idées. Vos supérieurs hiérarchiques valident vos avis. Profitez de cette journée pour imposer votre point de vue. Vos responsables aiment votre expertise !

Le salaire s'envole. Vous dépensez pour arranger votre quotidien. Les meubles sont des choses qui vous attirent. Les achats concernent un renouvellement de la décoration. Les économies sont difficiles à réaliser ! Mais vous n'êtes pas spécialement inquiet.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Avec Mercury en appui, vous serez positif, décidé, ouvert et vous afficherez les qualités nécessaires pour réussir. Vous serez dans une dynamique de développement afin de valoriser votre statut. Notez que Uranus pourrait faire bouger les lignes.

Vous ne maîtriserez pas les mouvements sur votre compte, malgré votre vigilance. Vous aurez des frais et il faudra les honorer. Méfiez-vous aussi d'une irrégularité, si vous attendez une rentrée d'argent, de type allocation ou pension alimentaire.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Vous avez le goût du travail bien fait, du coup vous devenez celui à qui on fait confiance, sauf que cette lourde charge pèse sur vos épaules, apparemment, vous le vivez mal. Relativisez, cher natif, c'est plutôt sympa ce qu'il vous arrive.

On vous souffle de bons plans ou des astuces qui vous serviront à freiner vos dépenses. En effet, les fêtes de fin d'année vous ont mis un peu sur la paille. Tous les bons plans sont à saisir sans hésitation. Vous faites preuve de débrouillardise.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Vos capacités professionnelles sont décuplées grâce aux bons transits de votre Lune. Effectivement, vos émotions étant parfaitement canalisées, cela vous donne une facilité d'adaptation redoutable, ainsi qu'un sang froid à toute épreuve.

Votre intelligence vous permet de gérer au mieux votre budget. Vous maîtrisez parfaitement vos dépenses, votre rigueur est utilisée à bon escient dans ce domaine, bien heureusement. La chance vous sourit, mais n'abusez pas trop des jeux en tout genre.



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

L'activité est importante. On peut vous demander de finir une tâche importante. Hélas l'implication n'est pas chez tout le monde. Les collègues peuvent manquer de motivation. La journée peut vous épuiser !

À part un coup de coeur, la situation est stable. La Lune en Bélier vous rend dépensier. Les achats concernent votre véhicule et du matériel pour l'habitation. Faites des concessions sur les loisirs pour éviter un découvert, avant la fin du mois.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Vous aurez des idées très arrêtées sur la manière de mener votre vie professionnelle. Vous entendrez aller au bout de vos démarches, au risque d'entrer en conflit avec votre boss. Ce rapport de force pourrait prendre des proportions inquiétantes.

Faire l'impasse sur vos démarches administratives sur le plan financier équivaldrait à scier la branche sur laquelle vous serez assis. En étant conscient de la fragilité de votre budget, vous retrouverez un nouvel équilibre et vous sortirez du rouge.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Une nette tendance à remettre en question vos choix professionnels, c'est la tendance de ce jour. Pourtant vous devriez avoir confiance en vos capacités et en vos qualités de travail, mais vous doutez. Vous êtes démotivé. Vous vous laissez aller.

Votre budget est facilement déséquilibré, tout cela à cause de factures ou de dépenses imprévues. Vous ne pouvez pas faire différemment que de mettre à contribution votre porte-monnaie. Malgré cela, et par obligation, vous êtes précautionneux.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Votre communication, dans le domaine professionnel, laisse un peu à désirer. Vous ressentez de la frustration, et cette ambiance vous pèse. Plutôt que de vous énerver, vous préférez vous effacer, vous avez du mal à affronter, comme souvent.

Des excès peuvent encore se produire, comme trop de shopping par exemple ! La générosité envers vos proches a encore mis à mal vos finances, votre côté panier percé reprend le dessus. Une vigilance s'impose, vous pourriez être surpris par vos dépenses.



L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

# 70 44 22 23